

APPEL A PROJETS CRISE ET SORTIE DE
CRISE

12 mai 2022

APPUI A LA SCOLARISATION DES POPULATIONS VULNERABLES EN MAMBERE-KADEI

DOSSIER DE SOUMISSION

L'Agence française de développement (AFD) envisage d'apporter une subvention à une organisation ou un groupement d'organisations de la société civile ou d'autres organismes à but non-lucratif pour mettre la mise en œuvre d'un projet favorisant la scolarisation des enfants et adolescents - particulièrement des filles et des adolescentes – à travers une prise en charge holistique dans la région de la Mambéré-Kadéi en RCA et contribuer à la réduction structurelle des inégalités femmes-hommes (voir les Termes de référence - Section XI).

L'AFD dispose à ce titre d'une enveloppe de 10.000.000 € sur subvention. Le projet retenu devra être mis en œuvre sur une période de 48 mois maximum.

La sélection est effectuée sur la base d'une note projet (voir modèle – Section III) accompagnée d'un canevas financier, d'un cadre logique, d'un chronogramme, d'un dossier administratif et des fiches de renseignements à remettre au plus tard le 09 août 2022 à 12h00, heure de Paris.

L'OSC (ou le consortium) sélectionnée sera ensuite invitée à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec l'équipe projet de l'AFD, et soumettra une note projet finale. Ce document devra intégrer les éventuels issus du dialogue avec l'AFD et répondre à l'ensemble des enjeux opérationnels identifiés et aux diligences classiques de l'AFD, notamment en matière environnementales et sociales.

Une fois le financement validé, une convention de financement sera signée entre l'AFD et l'organisation (ou le consortium), pour la mise en œuvre du projet.

Le calendrier envisagé est le suivant :

Remise des candidatures	09 août 2022
Information sur le projet et les partenaires retenus	D'ici fin août 2022
Instruction en itération entre l'AFD et le(s) porteur(s) du projet	T3 – T4 2022
Présentation aux instances de décision	Fin 2022
Signature de la convention de financement du projet	Début 2023
Démarrage effectif du projet	T1 2023

Les propositions devront être remises au plus tard le 09 août 2022 à 12h00 heure de Paris (date/horaire d'arrivée à l'AFD) par courrier électronique/via un site de transfert de fichiers (wesend, google drive, dropcloud, etc.) aux adresses électroniques suivantes :

AFDAPCCEducationRCA@afd.fr

jollyc@afd.fr

moreta@afd.fr

Toute proposition arrivée après la date et l'heure indiquée ci-dessus sera écartée¹.

¹ Si toutefois le dossier n'aurait pu être remis avant la date et heure limites, l'AFD se réserve la possibilité de prendre en compte la candidature si (i) les raisons empêchant sa transmission sont dûment justifiées et (ii) le groupement/l'OSC a fait ses meilleurs efforts pour le transmettre dans les plus brefs délais. Dans ce cas de figure, il est recommandé d'informer l'AFD le plus en amont possible et en tout état de cause avant l'heure limite de dépôt des propositions.

LE DOSSIER D'APPEL A PROJET EST DISPONIBLE A COMPTER DU 12 MAI 2022 SUR LE SITE INTERNET DE L'AFD

Composition du présent appel à projets :

1. CADRE GENERAL DEFINI PAR L'AFD	4
2. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS	16
3. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET	17
4. CANEVAS FINANCIER	21
5. LETTRE DE SOUMISSION	22
6. CADRE LOGIQUE	24
7. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES	26
8. PLAN D'ACTION GENRE.....	26
9. DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'OSC PORTEUSE DU PROJET	26
10. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE A LA STRUCTURE SOUMISSIONNAIRE.....	27
11. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES	32
12. TERMES DE REFERENCES.....	35

Pour toute question, les demandeurs doivent s'adresser par écrit à l'adresse mail suivante avant le 15 juin 2022 à 12h00 de Paris : AFDAPCCEducation@afd.fr

Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes
75598 PARIS cedex 12

Les réponses aux questions seront publiées sur le site DG Market et le [site de l'AFD](#) (onglet Appels à projets en cours) avant le 20 juin 2022.

Par ailleurs, afin de **faciliter la formation de consortiums**, l'AFD propose de faciliter la constitution de consortiums entre les OSC souhaitant répondre au présent Appel. L'AFD invite les OSC potentiellement intéressées à se faire connaître avant le 01 juin 2022 à 10h00 heure de Paris par mail à l'adresse suivante : AFDAPCCEducation@afd.fr et partagera la liste des OSC s'étant manifestées entre ces organisations (voir Article 1.4).

1. CADRE GENERAL DEFINI PAR L'AFD

Article 1. Clauses et conditions générales

- 1.1** L'appel à projets crise et sortie de crise (APCC) « Appui à la scolarisation des populations vulnérables dans la Mambéré-Kadéï » (« l'Appel ») vise à financer des projets de développement portés par des organisations de la société civile ou d'autres organismes à but non-lucratif (ci-après nommées indistinctement « OSC »):
- internationales ou locales, seules ou en partenariat (maximum 3 structures par consortium) ;
 - disposant d'expériences préalables dans la région ciblée, avant et/ou pendant la crise ;
 - disposant d'expériences dans la mise en œuvre de projets relatifs au secteur éducatif et/ou avec des approches multisectorielles ;
 - capables de mobiliser des compétences et partenaires locaux ou internationaux spécialisés dans le secteur éducatif ;
 - disposant d'éléments tangibles démontrant leur capacité à évaluer les enjeux et les risques sécuritaires dans la zone d'intervention ;
 - disposant d'une capacité de dialogue rapproché avec le siège de l'AFD à Paris et avec l'agence locale du pays de mise en œuvre ;
 - capables de démontrer leur capacité à mettre en œuvre des projets d'envergure : le montant de la subvention AFD ne doit pas être supérieur au total des ressources de l'organisation porteuse du projet au global sur les 3 derniers exercices. Dans les contextes où cela est justifié et dans la mesure où les capacités d'absorption notamment par les effectifs présents de l'organisation porteuse du projet et de gestion fiduciaire de celle-ci ne s'en trouvent pas affectées, ce seuil pourra être relevé ;
 - capables de démontrer qu'elles seront autorisées à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale.
- 1.2** Cet Appel a pour vocation le financement, à hauteur de 10 millions d'euros sur subvention, d'un unique projet opérationnel intitulé « Appui à la scolarisation des populations vulnérables dans la Mambéré-Kadéï » (cf. TDR en section XI).
- 1.3** Le projet sera réalisé en République centrafricaine, dans une ou plusieurs localités de la préfecture de Mambéré-Kadéï. Des actions complémentaires pourraient être éligibles dans la Lobaye, la Nana-Mambéré ou la Sangha-Mbaéré, mais devront être particulièrement justifiées.
- 1.4** Pour les besoins du présent Appel, toutes les OSC ayant manifesté un potentiel intérêt avant la date limite en fournissant les Informations se verront communiquer la liste des autres OSC ayant fait également connaître leur intérêt avant la date indiquée (nom de l'OSC, personne contact et adresse email) à l'adresse email qu'elles auront communiquée.

Chaque OSC autorise expressément l'AFD à diffuser sa dénomination, le nom de la personne contact ainsi que ses coordonnées mails aux autres OSC répondant à l'Appel (ci-après les « Informations »). Si l'OSC s'oppose à la communication de ces Informations, elle l'indiquera lorsqu'elle se manifestera auprès de l'AFD. Elle dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations transmises. L'OSC s'engage à informer la personne dont les Informations sont transmises, des finalités de cette transmission (faciliter la constitution de consortiums) et du fait qu'elle dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de limitation et d'opposition au traitement ses données. Les informations concernant cette personne seront conservées pendant la durée de conservation légale applicable aux appels à projets.

Les OSC restent libre de se faire connaître ou non avant la Date limite. Même si elles ne se sont pas manifestées avant cette date, elles conservent la possibilité de participer à l'Appel à projets avant la date limite de remise des propositions.

Les Informations sont transmises par l'AFD à titre purement indicatif et n'emportent aucune obligation de constituer un consortium ou un rapprochement de quelque nature que ce soit entre les OSC. Celles-ci restent seules responsables de définir les modalités techniques, administratives et financières de création d'un consortium. Elles ne constituent pas une présélection d'OSC choisies ou agréées par l'AFD et ne préjuge pas des résultats de l'Appel à projets.

En cas de groupement d'OSC, les activités et rémunérations prévisionnelles de chaque organisation devront apparaître explicitement dans les différentes composantes du projet. Les organisations devront expliciter clairement le fonctionnement prévu du consortium.

- 1.5** Pour être éligible, l'OSC chef de file doit s'assurer que son budget annuel est au minimum de 4 millions d'euros par an, sur les trois derniers exercices (2019, 2020, 2021).
- 1.6** Une OSC pourra présenter un seul dossier comme chef de file mais pourra être associée à d'autres consortiums, en tant que partenaire.
- 1.7** Quelle que soit la structuration du groupement, une équipe dédiée au projet et mobilisée à temps plein devra être structurée afin de réunir les compétences nécessaires à la bonne réalisation du projet. Chaque organisation pourra, par ailleurs, mobiliser d'autres experts à temps partiel. La proposition devra détailler clairement la structuration proposée.
- 1.8** En rejoignant le « Grand Bargain »², la France a pris des engagements en matière de renforcement des capacités locales et nationales de prévention et de réponse aux crises. Les OSC internationales sont par conséquent incitées à travailler et à s'associer avec des organisations locales pour la mise en œuvre des projets³. Les OSC internationales devront expliquer comment le mode opératoire choisi peut aider la France à honorer ses engagements internationaux en matière de localisation de l'aide, et le démontrer dans leurs propositions de projet et budget.
- 1.9** A minima, une des organisations internationales membre du consortium doit avoir une expérience de travail en zone de crise et démontre sa capacité à s'adapter facilement et rapidement (notamment sur les enjeux sécuritaires).
- 1.10** L'AFD se réserve la faculté de ne pas donner suite à l'Appel à projets.

Article 2. Mode opératoire

- 2.1** Dans le cadre de l'Appel, l'AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation d'un projet conçu et défini par une structure pour une durée maximum de 48 mois.
- 2.2** Le concours de l'AFD peut financer 100% du budget total TTC du projet. Il n'y a pas d'obligation de cofinancement, toutefois, l'AFD accueillera très favorablement un cofinancement, notamment sur les frais de fonctionnement, coûts supports, si l'ONG est en capacité de mobiliser des fonds propres.

² Cf. Stratégie humanitaire de la République Française 2018-2022

https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_humanitaire_web_cle023719.pdf

³ comme par exemple (liste non exhaustive) pour l'évaluation des besoins ou l'engagement communautaire, activités pour lesquelles les OSC locales détiennent un avantage comparatif.

- 2.3** L'Appel ne peut (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) financer, pour une même structure, des prestations déjà prévues dans d'autres projets financés par l'AFD, (iii) financer des prestations déjà prévues sur d'autres financements que ceux de l'AFD.
- 2.4** Les organisations prendront en charge tous les frais afférents à la préparation de leurs candidatures et l'AFD ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer. Les dépenses prises en compte par l'AFD ne seront éligibles qu'à compter de la date de signature d'une convention de financement.
- 2.5** L'AFD accepte de financer (i) les impôts, droits et taxes liés à la mise en œuvre du projet (ii) les coûts liés à la sécurité du groupement/OSC pour la mise en œuvre du projet. Ces coûts devront être intégrés dans le budget du projet sur des lignes dédiées.
- 2.6** Les frais administratifs et de structures ne pourront excéder 10%, incluant les frais de personnel du siège. Ils constitueront un critère de sélection. Seuls les salaires et frais de mission du personnel technique de siège dédié directement au suivi / contrôle qualité / appui technique du projet pourront être répercutés dans une autre rubrique.
- 2.7** Les temps passés à la supervision du projet au siège de l'organisation, si justifiés et si directement reliés à la mise en œuvre du projet, à l'exclusion des fonctions dites support, sera également pris en considération.
- 2.8** Un budget « divers et imprévus » devra être prévu à hauteur maximum de 10% des coûts du projet, hors frais administratifs et de structures.
- 2.9** Un fonds d'expertise devra être budgété et permettra de mobiliser des compétences externes à l'ONG ou au groupement en fonction des besoins.
- 2.10** Les dépenses éligibles sont définies comme suit :

Nature de dépenses	Description
Activités	<p>Toutes types de dépenses (travaux, fournitures ou prestations intellectuelles) exécutées en conformité les Directives de passation des marchés de l'Agence française de développement.</p> <p>Toutes dépenses de ressources humaines internes liées directement aux activités spécifiques de mise en œuvre du projet qui contribuent directement aux objectifs et résultats attendus du projet et mobilisant une expertise interne permanente ou ponctuelle, en lien directe avec les activités.</p> <p>Les dépenses de ressources humaines correspondent exclusivement à des salaires versés, des cotisations sociales, des indemnités imputables à l'exercice de la profession (par exemple, les indemnités de volontaires et/ou de stagiaires sont également incluses), et d'autres éléments de rémunérations prévues dans le contrat de travail pour les expatriés (prime, chèques vacances...).</p> <p>Le statut du personnel et le temps de travail prévus par chaque personnel interne participant au projet/programme devront être précisés au cours de l'instruction.</p>

<p>Ressources humaines</p>	<p>Les dépenses de ressources humaines en RCA ou au siège dédiés au projet qui ne peuvent pas être reliées à une activité spécifique (coordination, suivi-évaluation, administration & comptabilité, etc.).</p> <p>Les dépenses listées dans cette rubrique correspondent exclusivement à des salaires versés, des cotisations sociales, des indemnités imputables à l'exercice de la profession (par exemple, les indemnités de volontaires et/ou de stagiaires sont également incluses), et d'autres éléments de rémunérations prévues dans le contrat de travail pour les expatriés (prime, chèques vacances...).</p> <p>Le statut du personnel et le temps de travail prévus par chaque personnel interne participant au projet/programme devront être précisés au cours de l'instruction.</p> <p>Les organisations non gouvernementales internationales sont invitées à se projeter sur une logique de développement et de long-terme. Si le turn-over des équipes en RCA ne peut être évité dans une certaine mesure, un référent/soutien technique constant au niveau des sièges régionaux et/ou européens devra être dédié au projet afin d'en assurer le suivi, l'assurance qualité et la continuité sur l'ensemble du projet.</p> <p>Les expertises thématiques court-terme feront l'objet d'une enveloppe financière spécifique. Elles pourront être pré-identifiées au sein des membres du consortium, mais également mobilisées en externe (consultants).</p>
<p>Fonctionnement (dont sureté)</p>	<p>Les dépenses listées dans cette rubrique sont relatives aux : i) équipements techniques (micro-ordinateurs, imprimantes, logiciels, vidéo-projecteurs, appareils photos), véhicules (voitures de ville, voitures spécialisées, véhicules à deux roues), et les autres équipements directement liés au projet/programme ; ii) les équipements en mobilier (mobilier, réfrigérateurs, climatiseurs, mobiliers de bureau) ; iii) les frais de services, achats et locations à savoir : les pièces détachées et réparations des véhicules et engins nécessaires au projet/programme, les fournitures et consommables (eau, énergie, carburant), les fournitures de bureau (papier, crayon, encre, etc.), les fournitures pour activités, les frais des locations (bureaux, salles de formation, véhicules), les frais de documentation : livres, documentation scientifique, documents audiovisuels, films, expositions, etc, les autres achats et services extérieurs : affranchissement, abonnement internet, abonnement téléphonique, hébergement site internet, assurances, frais d'adhésion, etc.</p>
<p>Dispositif de suivi/évaluation</p>	<p>Les dépenses listées dans cette rubrique couvrent les frais relatifs au dispositif de suivi/évaluation du projet incluant des frais de prestation externe intégrés dans le PPM (dont l'évaluation à mi-parcours et finale).</p>

Audit	Les dépenses relatives à l'audit financier du projet. Environ 2% du montant total du projet.
Divers et imprévus (environ 10% hors frais administratifs)	Les divers et imprévus sont mobilisables après une demande d'Avis de Non Objection (ANO) de l'Agence. Cette ligne budgétaire doit être prioritairement mobilisée sur les activités.
Frais administratifs / frais de siège	Les frais administratifs sont ceux relatifs au siège et non spécifiques au projet. Ces dépenses peuvent également inclure les coûts indirects des autres partenaires. Dans le cadre d'un audit, s'agissant d'un forfait, ils ne feront pas l'objet d'une vérification des dépenses.

- 2.11** Les budgets dédiés aux « activités » et les budgets dédiés aux « ressources humaines fonctionnement / frais administratifs » ne seront pas fongibles. Les activités doivent représenter au minimum 60% du budget. La répartition budgétaire sera un critère évalué.
- 2.12** Le décaissement de la subvention de l'ONG ou du consortium du projet se fera *a priori* sous la forme de versements sous forme d'avances renouvelables sur la base d'un programme prévisionnel des dépenses. En cas de consortium, le chef de file centralisera les demandes de versements.
- 2.13** Le consortium devra s'inscrire en cohérence avec la Doctrine relative aux filtrages des bénéficiaires finaux. Une exemption (totale ou partielle) pourra être demandée si les critères énoncés dans la fiche-outils (prochainement publiée sur le site web de l'AFD) sont considérés comme remplis. Dans l'éventualité où le projet ne pourrait bénéficier de l'exemption de filtrage des bénéficiaires finaux, il sera attendu que le bénéficiaire de la subvention AFD s'engage à filtrer les bénéficiaires finaux sur les listes françaises, européennes et des Nations Unies.

Article 3. Présentation des projets

- 3.1** La sélection est effectuée sur la base d'une note projet et des annexes décrites dans les sections suivantes à remettre au plus tard le mardi 09 août 2022 à 12h00, heure de Paris.
- 3.2** Pour la proposition retenue, la structure sera invitée à poursuivre l'instruction, en étroite relation avec l'AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l'ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d'un dialogue avec l'AFD. Sur cette base, l'AFD soumettra le projet aux instances de validation des concours de l'AFD.

Article 4. Audit, reporting, évaluation, communication et capitalisation

- 4.1** Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d'audits externes (y compris audits de tranche). La structure sélectionnée contractualise avec un cabinet d'audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l'AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet. Le contrat d'audit est financé dans le cadre du projet, à hauteur d'environ 2% du montant total du projet.

- 4.2** Un bulletin d'information trimestriel et un rapport technique et financier semestriel des activités mises en œuvre dans le cadre du Projet devront être transmis à l'AFD et aux autorités locales. Un dispositif de reporting détaillé sera par ailleurs précisé dans le cadre du protocole d'entente conclu entre l'OSC et les autorités locales.
- 4.3** Des évaluations à mi-parcours et finale devront être réalisées et financées dans le cadre du projet.
- 4.4** Une évaluation ex-post pourra être effectuée par l'AFD dans le cadre de ses procédures habituelles et sur financement propre.
- 4.5** L'AFD encourage l'élaboration d'un programme de capitalisation et d'un programme de communication afin de contribuer d'une part à la diffusion de bonnes pratiques, d'autre part à la bonne communication autour du projet.
- 4.6** Le budget du projet devra prévoir une ligne suffisante pour assurer la visibilité et la communication du projet. L'AFD demande donc aux soumissionnaires d'intégrer dans leur proposition un volet visibilité et communication du projet.

Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement

- 5.1** Les structures établiront obligatoirement leur proposition en euros qui est la monnaie de la convention de financement.

Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l'appel à projets

- 6.1** Par le fait même de déposer leurs propositions, les structures sont réputées :
- avoir pris connaissance des conditions de l'appel à projets décrites dans les présentes et les accepter ;
 - avoir les capacités de conduire un programme dont les spécificités et problématiques sont décrites dans l'Appel,
 - avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
 - avoir pris connaissance des conditions générales et de l'ensemble des documents à remplir et pièces administratives à fournir.

Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection

- 7.1** L'ouverture des plis sera effectuée au siège de l'AFD par le Responsable d'équipe projet de l'AFD, le Responsable Pays de l'AFD pour les opérations en République centrafricaine, un représentant de la Division Fragilités, Crises, Conflits de l'AFD, un représentant de la Cellule Lien social et un représentant de l'Agence. La Division thématique Santé pourra également être représentée.

Un compte-rendu de l'ouverture des plis, précisant la conformité des offres soumises au regard de leur date de réception et de l'exhaustivité des documents à réunir (note de projet et dossier administratif) sera rédigé. Il pourra être transmis à Coordination SUD et/ou aux autorités locales.

7.2 La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui aura la même composition que la commission d'ouverture des plis. La grille de notation et les offres retenues suite à l'ouverture des plis seront envoyées préalablement à l'ensemble des membres de la commission. Coordination SUD pourra assister à la commission d'évaluation et de sélection en qualité d'observateur.

7.3 Un compte-rendu de sélection sera établi par le Responsable équipe projet. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d'appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux structures.

Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions

8.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux structures des éclaircissements relatifs à leur proposition.

Article 9. Détermination de la conformité des propositions

9.1 La Commission peut éliminer les propositions émanant de structures n'ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

Article 10. Evaluation et classement des propositions

10.1 La commission de sélection des propositions effectuera l'évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

10.2 La notation des propositions lors de l'étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant :

Intitulé	Pts	Seront évalués...
Diagnostic initial (10)		
Diagnostic initial	10	<p>Cohérence et pertinence par rapport aux TDR de l'appel à projets</p> <p>Analyse du contexte de la zone ciblée (socio-économique, vulnérabilités, analyse genre, conflits, menaces, etc.)</p> <p>Connaissance des politiques/stratégies nationales et des dispositifs de planification / mise en œuvre dans le domaine couvert par l'Appel à projets</p> <p>Evaluation ex-ante des besoins dans le domaine couvert par l'Appel à projets</p>

		Présentation des différents acteurs présents dans la région Qualité du dialogue établi avec les autorités et autres acteurs pertinents au niveau local
Positionnement ONG(s) (5)		
Positionnement organisations dans le secteur ciblé	5	Cohérence et pertinence par rapport aux TDR de l'appel à projets Présentation des interventions globales dans le secteur Perspectives d'interventions sur les années à venir Stratégie partenariale et/ou ancrage local en RCA Implantation de l'OSC dans la région ciblée, et capacités à se déployer dans d'autres localités ciblées par le projet le cas échéant. Valeur ajoutée spécifique de l'OSC et de ses partenaires potentiels, et de leurs approches respectives Le cas échéant, pertinence et valeur ajoutées des différents membres du groupement
Contenu du projet (66)		
Champ géographique	3	Cohérence et pertinence par rapport aux TDR de l'appel à projets Pertinence de la couverture du projet au regard des actions des autres acteurs dans le secteur considéré Méthodologie de ciblage des zones couvertes par le projet et des sites d'intervention
Ciblage des bénéficiaires	5	Identification du groupe cible, description de ses besoins et pertinence de l'approche proposée pour le ciblage des bénéficiaires Politique d'inclusion : handicap (physique et mental), troubles psychosociaux, autres facteurs d'exclusion identifiés (socio-culturels, etc.).
Champ opérationnel Méthodologie	35	Cohérence et pertinence par rapport aux TDR de l'appel à projets Description de la logique d'intervention (théorie du changement), des principaux objectifs poursuivis, des résultats attendus, d'indicateurs de performances et hypothèses à leur atteinte prenant en compte les documents stratégiques de l'AFD

		<p>Présentation des activités, justification de leur pertinence par rapport au diagnostic et aux besoins identifiés</p> <p>Cadre logique précisant les indicateurs (cibles annuelles)</p> <p>Méthodologie du processus global d'accompagnement (phases d'évaluation approfondie, de mise en œuvre des différentes activités, d'évaluation...), avec détails sur les méthodologies d'accompagnement des partenaires locaux/autorités locales et l'articulation avec les autorités nationales et acteurs internationaux</p> <p>Planification générale des activités sur la durée du projet en lien avec les objectifs et résultats attendus</p> <p>Prise en compte d'une double temporalité des activités permettant d'appréhender les liens humanitaire – développement et d'assurer la durabilité et les modalités de pérennisation des activités</p> <p>Analyse des risques et opportunités intégrant les approches « Ne pas nuire » et « No one left behind » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyse des risques liés au contexte (situation humanitaire, contexte socio-politique et culturel, situation économique, enjeux de sécurité) qui peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre ou les effets du projet - risques programmatiques (capacité de mise en œuvre et d'adaptation, qualité de la collaboration avec les acteurs locaux, tensions pouvant être générées par le projet et ses activités, complexité technique ou financière etc.) <p>Stratégie de mobilisation, de participation / d'implication des communautés bénéficiaires et méthodologie d'élaboration et de suivi du Plan d'engagement des parties prenantes</p>
Dispositif de suivi-évaluation et capitalisation	5	<p>Justification de la pertinence des activités et des priorités / choix effectués au regard des enseignements / leçons tirées de l'expérience</p> <p>Méthodologie proposée pour la réalisation du diagnostic approfondi au démarrage du projet</p> <p>Dispositif de base-line, évaluation à mi-parcours et finale</p> <p>Dispositif de suivi -évaluation adapté au contexte, permettant un suivi à distance et d'assurer la sensibilité aux conflits des activités</p> <p>Prise en compte la redevabilité et la communication auprès des bénéficiaires et non bénéficiaires dès la conception du projet.</p> <p>Volets capitalisation et communication</p>

Genre	10	<p>L'égalité femmes-hommes est un objectif significatif ou principal du projet (marqueur genre OCDE CAD2). Les enjeux de genre sont pris en compte de manière transversale et spécifique dans les objectifs et les activités du projet ; suivi sexo-spécifique des résultats.</p> <p>Analyse sexo-spécifique du contexte et des besoins ; étude Genre (réalisée ou prévue)</p> <p>Présentation du Plan d'actions Genre budgétisé</p> <p>Expertise du groupement sur la thématique Genre ; Equipe mobilisée, politique RH et de lutte contre les harcèlements et VBG ;</p> <p>Contribution du projet à l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » (participation des femmes au processus de prise de décisions, protection des femmes et des filles, prévention des VBG, etc.)</p>
Stratégie de sortie	8	<p>Via une approche développementale, prise en compte d'une stratégie de désengagement et de remise du projet dès sa conception.</p> <p>Implication des OSC locales dans l'élaboration, le pilotage et la mise en œuvre du projet, et plan de renforcement des capacités de ces dernières</p> <p>Au vu du potentiel volatil du contexte, le développement de la stratégie de désengagement s'adaptera aux possibles changements de situation et restera souple en ayant pour objectif principal la durabilité du projet.</p>
Moyens mis en œuvre (17)		
Budget	10	<p>Pertinence du budget au regard des priorités identifiées</p> <p>Part du budget dédié aux activités</p> <p>Part du budget au bénéfice direct des populations</p> <p>Part du budget alloué aux frais administratifs et de support au regard du budget total du projet</p> <p>Prise en compte des questions de sécurité</p> <p>Justification des coûts unitaires</p> <p>Capacité de l'OSC ou du consortium à s'adapter à la volatilité du contexte aux éventuels chocs, à travers par exemple l'intégration d'une ligne « Divers et imprévus ».</p>
Equipe	7	Pertinence de l'expertise proposée

		<p>Capacités à conduire un dialogue avec les représentants de l'agence locale et l'AFD à Paris, ainsi qu'avec les autorités locales</p> <p>Le cas échéant, organisation du groupement et de l'équipe projet dédié (leadership, coordination...) et clarté du partage des rôles /</p>
--	--	--

Article 11. Droit reconnu à l'AFD de rejeter toute proposition

11.1 L'AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d'annuler la procédure d'appel à projets aussi longtemps que l'AFD n'a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l'égard des structures concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l'appel à projets aura été annulé ou leur proposition rejetée.

Article 12. Instruction des projets

12.1 Après la sélection du projet, l'AFD l'instruit dans le cadre d'un dialogue. La structure porteuse reste libre d'intégrer ou non les suggestions et l'AFD libre de ne pas poursuivre l'instruction de la proposition ; les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d'autres, une cause de non validation de la proposition finale :

- refus de participer à un dialogue avec l'AFD, visant à enrichir la proposition,
- refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d'amendements suggérés par l'AFD,
- écart non justifié de plus de 10 % entre le budget demandé à l'AFD dans la note projet et celui développé dans le cadre de la note projet finale.

Article 13. Caractère confidentiel

13.1 Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l'attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux structures soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation, après l'ouverture des plis et jusqu'à l'annonce de l'attribution de la subvention à la structure retenue.

13.2 Toute tentative effectuée par une structure soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d'examen, d'évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette structure.

Article 14. Information sur le processus de sélection

14.1 Chaque structure ayant été retenue par la commission de sélection en sera informée par mail, ce dernier fixant le calendrier d'instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

Article 15. Information sur l'octroi et signature de la convention de financement

15.1 L'AFD enverra à chaque structure porteuse bénéficiaire de la subvention un courrier l'informant de l'octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.

2. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Le processus qui conduit à l'accord de financement est effectué en deux temps :

- 1) sélection sur la base d'une note-projet (section III) accompagnée d'un canevas financier (section IV), d'une lettre de soumission (section V), d'un cadre logique (section VI), d'un chronogramme (section VII) des fiches de renseignements du porteur et des structures du consortium le cas échéant (sections VIII et IX), à remettre au plus tard le « jour mois année » à « heure » de Paris (la date d'arrivée fait foi)
- 2) poursuite du dialogue avec l'AFD, permettant d'enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base à l'AFD pour la soumission du concours aux instances de décisions de l'AFD.

SELECTION DES PROPOSITIONS

Chaque structure porteuse fournira :

- sa proposition conformément au modèle de note-projet avec la page de garde et le canevas financier signés par une personne habilitée à demander des financements pour la structure ;
- l'ensemble des documents opérationnels et administratifs demandés.

L'ensemble des documents devra être adressé en format Word, Excel et PDF aux adresses suivantes (max. 8MO par mail) :

AFDAPCCEducationRCA@afd.fr

jollyc@afd.fr

moreta@afd.fr

Il appartient à chaque soumissionnaire de s'assurer de la bonne réception de son dossier dans le délai imparti.

Les soumissionnaires faisant le choix de transmettre leur dossier par un service de transfert de fichier en ligne (par exemple : wetransfer, etc.), communiquera le ou les liens pour télécharger le dossier aux trois adresses courriel indiquées ci-dessus.

Les propositions seront rédigées en langue française.

ELABORATION ET VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Dès réception de la notification de sélection de son projet, la structure pourra engager le processus de construction de sa proposition finale, contenue dans une note de projet finale revue. Elle entamera pour cela un dialogue avec l'AFD. A l'issue de ce processus, l'AFD donnera son accord en vue de la validation de la note projet, s'il considère que la proposition finale reflète le contenu de la note-projet initiale tout en intégrant certains éléments issus du dialogue qu'il aura conduit avec la structure soumissionnaire. En cas de désaccord, la structure soumissionnaire reste libre de ses choix, à conditions qu'ils soient conformes à la proposition sélectionnée (et en particulier à la note-projet) et que la structure ait exposé ses arguments justifiant son refus d'adopter des modifications demandées par l'AFD. Une fois la note projet finale transmise, l'AFD pourra soumettre le projet aux instances de décision et d'octroi.

3. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET

1. Données concernant l'OSC PORTEUSE DU PROJET (1 page maximum)

Titre de l'appel à projets	
Demandeur	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Adresse électronique de l'organisation	
Site internet de l'organisation	
Contact -projet	
Adresse électronique contact-projet	
Titre du projet	
Année d'implantation dans le pays de mise en œuvre de l'Appel à projets	
Partenaires locaux	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Coût total de l'action	
Contribution demandée à l'AFD	
Contribution autres partenaires éventuels	
Durée de l'action	

2. Présentation du projet

2.1 Brève description du projet proposé (5 pages maximum)

- **Géographie et contexte** de mise en œuvre du projet
- **Expériences** de (ou des) l'OSC dans le pays et dans la région ciblée par l'Appel à projets
- **Objectif général** du projet
- **Résultats attendus, impact, activités** du projet et logique d'intervention
- **Partenaires** : description des partenaires (internationaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et des modalités du partenariat
- **Bénéficiaires** : description des groupes cibles et des bénéficiaires locaux directs et indirects
- Principaux éléments du **budget** proposé

2.2 Le contexte (5 pages maximum):

Les propositions présenteront une analyse contextuelle intégrant tout élément pertinent pour le projet dans les zones ciblées :

- situation socio-économique et humanitaire,
- démographie et déplacements de populations,
- analyse de conflits et des risques sécuritaires,
- acteurs en présence,
- enjeux et besoins en matière d'éducation, santé, nutrition, protection,
- analyse des inégalités de genre (notamment des freins et barrières multifactoriels à la scolarisation des filles), à l'aide de donnée sexospécifiques ;
- etc.

2.3 Le projet : pertinence, objectifs, dispositif, méthodologie, interventions, risques, prise en compte des problématiques transversales (15 pages maximum)

a) Description de la pertinence de la proposition au regard de la situation locale.

Expliquer la pertinence du projet au regard (i) des politiques/stratégies nationales dans le domaine concerné par l'Appel à projets, (ii) du contexte dans la région ciblée et du rôle qu'y jouent les autorités locales, (iii) des besoins des populations, (iv) des interventions d'autres acteurs dans la région.

b) Résultats attendus localement, impacts possibles

Présenter les résultats attendus pour les bénéficiaires directs et indirects, ainsi que les impacts potentiels pour la zone d'intervention. Expliciter la logique d'intervention du projet, ainsi que les hypothèses et les risques.

c) Schéma organisationnel

Répondre notamment aux questions : avec qui le projet sera-t-il mis en œuvre ? Qui sont les partenaires du projet ? Comment seront consultées les populations et acteurs locaux en amont du projet, dans sa mise en œuvre et son suivi ? Quelles instances et mécanismes seront mis en place pour le pilotage du projet et la gestion des relations avec les partenaires ? Comment seront recueillis les retours des populations et parties prenantes (suivi, mécanisme de feedback et de plainte...) ?

d) Mode opératoire du projet

Décrire la méthodologie générale envisagée ainsi que les modes opératoires relatifs à des actions particulièrement déterminantes pour le succès du projet

e) Description des principales interventions

Présenter l'ensemble des interventions à envisager simultanément ou dans l'ordre dans lequel elles seront présentées. Spécifier la stratégie de pérennisation des effets des actions envisagées et la stratégie de sortie envisagée.

f) **Coûts de mise en œuvre**

Elaborer un budget TTC d'une page⁴ faisant clairement apparaître chaque composante du projet et les différents financements. Les dépenses les plus conséquentes pourront être l'objet d'explications succinctes. Le montant total demandé à l'issue de l'instruction pourra varier de plus ou moins 10% par rapport à ce budget indicatif.

g) **Risques probables et moyens prévus pour y faire face**

Exposer les risques à envisager (contextuels, opérationnels, sociaux, sécuritaires autres...) ainsi que les mesures envisagées pour y faire face.

h) **Genre/handicap/psychosocial/prévention des conflits**

Préciser en quoi le projet aura des effets positifs sur le genre, intégrera les enjeux de handicap et de troubles psychosociaux et comment il ne créera pas d'effets négatifs à cet égard. Préciser en quoi le projet intègre les enjeux de prévention des conflits.

2.3 Capacité de mise en œuvre du projet, expertise (5 pages maximum)

a) **Capacité de mise en œuvre du projet (organisation et partenaires) ; le cas échéant :** Protocole de groupement (accord de partenariat entre l'OSC tête de file et les autres OSC acteurs du projet).

La transmission de ce protocole n'est pas exigée pour finaliser la proposition, mais la remise d'une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l'OSC tête de file. Si possible, un draft peut être intégré en annexe au dossier. Cet accord doit être suffisamment détaillé tant sur le partage des responsabilités, le mode opératoire que sur la gouvernance interne du projet.

b) **Expertise mobilisée**

c) **Capacités à conduire un dialogue avec les autorités locales, l'AFD Paris et l'agence locale**

2.4 Annexes

Si les annexes ne peuvent pas être intégrées dans le même document électronique que la note projet, nommer chacune des annexes en commençant par l'intitulé « Annexe » (par exemple « ANNEXE Budget détaillé »).

a) **Lettre de présentation de projet** (cf. ci-dessous)

b) **Cadre logique** : Indicateurs Objectivement Vérifiables qualitatifs et quantitatifs (*autant que possible : préciser les hypothèses et risques associés à chaque activité*)

c) **Calendrier indicatif de mise en œuvre**. *Il est attendu que ce calendrier soit particulièrement précis pour la première année de mise en œuvre,*

d) **Plan d'action Genre**

e) **CV des personnes clés du projet** (Responsable du projet, autres personnes ayant un rôle majeur dans le projet) et un échantillon de CV du vivier de l'ONG

f) **Budget détaillé** : *un tableau prévisionnel global des dépenses déclinées selon les composantes du projet, et en y distinguant bien les frais administratifs et de personnel (expatriés et locaux), les frais d'audit, d'évaluation et de supervision. Pour rappel (p.2 ci-dessous) : les frais de personnel au siège en charge du projet seront intégralement à prévoir*

⁴ Le modèle figurant en annexe 2 pourra être utilisé à cet effet.

dans la ligne « frais administratifs ». Seul les frais de mission du personnel de siège pourront être répercutés dans une autre rubrique type « Appui et Suivi ».

En cas de cofinancement, ceux-ci devront clairement être explicités. Dans ce cas, il conviendra aussi de bien dissocier, dans le budget, les ressources AFD des autres ressources. Enfin, le demandeur devra apporter les garanties que les cofinancements éventuels sont assurés.

Compte tenu de l'évaluation précise des besoins, qui sera menée lors de la première phase du projet, l'AFD gardera bien sûr une certaine flexibilité pour opérer des ajustements à l'issue de cette phase. L'important lors de cette étape est surtout de s'entendre sur les orientations budgétaires prises, c'est-à-dire sur la répartition entre les différentes activités, entre les dépenses dédiées aux activités opérationnelles et celles dédiées aux coûts administratifs et de gestion, à la part des frais de personnel, etc.

- g) **Le cas échéant, évaluations, études et notes en lien avec la zone, le secteur d'intervention et le projet.**
- h) **Lorsque disponible, l'autorisation des autorités nationales** à intervenir dans le pays concerné et/ou requête des autorités nationales ou locales concernant le projet, ou tout autre document démontrant la capacité de l'organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale. *La transmission de cette autorisation et/ou requête n'est pas exigée pour finaliser la proposition, mais la remise d'une copie signée sera une condition suspensive à la signature de la convention avec l'OSC tête de file.*

4. CANEVAS FINANCIER

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Total	% du Total Général
Activités / Programme						
Ressources Humaines						
Fonctionnement						
Suivi / évaluation						
Capitalisation						
Communication sur le projet						
Audit						
Sûreté ⁵						
SOUS TOTAL COUTS DIRECTS						
Divers et imprévus (5% maximum du sous total des coûts directs)						
TOTAL COUTS DIRECTS						
Frais administratifs						
TOTAL GENERAL						

⁵ Voir notamment le guide de bonnes pratiques des plans de sureté sur le site de l'AFD (<https://www.afd.fr/fr/ressources/guide-de-bonnes-pratiques-plans-de-surete>) et le guide du Global Interagency Security Forum sur le coût de la gestion des risques sécuritaires (<https://gisf.ngo/wp-content/uploads/2013/03/The-Cost-of-Security-Risk-Management-for-NGOs.pdf>)

5. LETTRE DE SOUMISSION

SOUSSION D'UNE PROPOSITION de PROJET

à

Monsieur le Directeur de l'Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Je (nous) soussigné(s) prénom(s), nom(s), agissant en qualité de(fonction(s)) au nom et pour le compte de(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d'appel à projets et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à projets,

Remet(on)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d'un budget joint,

Je soumet(s) (nous soumettons) et m'engage (nous engageons conjointement et solidairement, la structurefaisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j'ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTT) :.....(montant en chiffres et en lettres) Euros,

aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit

Je reconnais (nous reconnaissons) que l'AFD n'est pas tenue de donner suite à l'une des propositions qu'elle recevra.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que la structure ou le groupement de structures pour laquelle (lesquelles) j'agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d'interdictions légales soit en France, soit dans l'Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d'intervention proposé.

Fait à, le

Signature

Le signataire joindra l'acte lui déléguant les pouvoirs d'engager son association. Dans le cas d'un groupement momentané d'associations, joindre l'acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.

L'original de la soumission devra porter la mention « ORIGINAL ».

6. CADRE LOGIQUE

Exemple de modèle

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectif global	<i>Quels sont le ou les objectif(s) global(aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?</i>	<i>Quel est l'indicateur-clef lié à ce ou ces objectif(s) global(aux) ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?</i>
Objectif(s) spécifique(s) (et sous-objectifs spécifiques)	<i>Quels objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à ou aux objectif(s) global(aux) ?</i>	<i>Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?</i>	<i>Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?</i>
Résultats attendus	<i>Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'atteinte de l'objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus (Numérotez ces résultats) ?</i>	<i>Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?</i>
Activités à développer	<i>Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)</i>	<i>Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?</i>	<i>Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)</i>

7. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Il devra être joint sous excel. Le modèle est libre.

8. PLAN D'ACTION GENRE

Exemple de modèle

Objectif général :					
Objectifs spécifiques	Activités	Indicateurs	Période	Coût	Responsable

9. DOSSIER ADMINISTRATIF DE L'OSC PORTEUSE DU PROJET

Chacune des pièces du dossier administratif devra être nommée en commençant par la numérotation suivant la liste ci-dessous (par exemple, documents électroniques à nommer : « 1. Fiche de renseignement » ou « 9.a. Bilan et Comptes d'exploitation 2019 » et « 9.b. Bilan et Comptes d'exploitation 2019 »).

1. Fiche de renseignement demandeur (section X) ;
2. Copie des statuts signés ;
3. Tout document démontrant la capacité de l'organisation porteuse du projet à intervenir dans le pays conformément à la réglementation locale (comme par exemple une autorisation émanant des autorités publiques compétentes, etc) ;
4. Organigramme de l'antenne locale de l'organisation (compétente pour les zones d'intervention du projet);
5. Fiche(s) de renseignement(s) relatives au(x) partenaire(s) du Projet (dans le cas de groupement) (section XI).

10. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE A LA STRUCTURE SOUMISSIONNAIRE

Nom complet de la personne morale :	
Acronyme :	
Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Objet social :	
Zone(s) d'intervention :	
Secteur(s) d'intervention :	
Existence d'un document stratégique validé en AG :	
Principaux financements et partenariats noués entre la structure et l'AFD au cours des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le service de l'AFD concerné) [<i>le cas échéant</i>]	
Principaux financements et partenariats noués entre la structure et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours des 3 dernières années. (préciser l'objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné) [<i>le cas échéant</i>]	
Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :	
Principales publications de la structure :	

Personne(s) de contact pour ce projet	Nom	Téléphone	Adresse électronique
Nom et prénom du représentant légal :			
Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement :			

Date de création :	
---------------------------	--

Statut Juridique :					
Les références de la déclaration à la Préfecture ou autre organisme adapté au statut juridique de la structure :					
N°		Date		Départemen t	
La date de publication au Journal officiel ou autre registre adapté au statut juridique de la structure :					
Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :					
Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel :					

Nom et prénom du représentant légal :	
Dans le cas d'une OSC, Nom et prénom du secrétaire général :	
Dans le cas d'une OSC, Nom et prénom du trésorier :	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration ou un organe de gouvernance équivalent :	
Compte-t-on parmi ses membres un agent de l'Agence Française de Développement ? : si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Compte-t-on parmi ses dirigeants et les membres de son Conseil d'Administration ou de son organe de gouvernance équivalent, une personne politiquement exposée⁶ ? : si oui, indiquez son nom et sa fonction	
Date de l'Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus le ou les membre(s) du CA ou de son organe de gouvernance équivalent et du bureau actuels, dans le cas d'une OSC :	
Date d'échéance des mandats de ces membres :	
Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :	

⁶ Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus.

Effectifs au siège de la structure:	Total (ETP ⁷)	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s)			
Bénévole(s) [le cas échéant]			
Total			
Effectifs à l'étranger :	Total (ETP)	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s) expatrié(s)			
Salarié (s) local(aux)			
Volontaire(s) [le cas échéant]			
Bénévole(s) [le cas échéant]			
Total			

Répartition des dépenses budgétaires de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC soumissionnaires uniquement)

Rubriques budgétaires par pôle de dépenses	Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années							
	Année 2019	%	Année 2020	%	Année 2021	%	Total	%
Fonctionnement de l'association								
Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux])								
Charges locatives								
Frais financiers, impôts et taxes								
Frais de communication et de collecte de fonds								
Sous-total								
Interventions⁸								
Actions de solidarité internationale								
Sensibilisation/éducation au développement								
Aide alimentaire								
Aide d'urgence								
Envoi de volontaires (pour les structures d'envoi de volontaires)								
Action en faveur des réfugiés								
Missions								
Autres								
Sous-total								
TOTAL								

DATE ET SIGNATURE

⁷ Equivalent Temps Plein.

⁸ Activités de Solidarité internationale et Education au Développement.

Présentation des ressources financières globales de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC soumissionnaires uniquement)

Année	Total des produits de l'OSC ⁹	ressources		% du total des produits	Dont ressources privées ¹¹		% du total des produits
		Dont publiques ¹⁰					
2021		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC ¹² : - préciser nom et montant - préciser nom et montant		
		Dont autres ministères centraux :					
2020		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC ⁸ : - préciser nom et montant - préciser nom et montant		
		Dont autres ministères centraux :					
2019		Montant total :			Montant total :		
		Dont AFD :			Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC ⁸ : - préciser nom et montant - préciser nom et montant		

⁹ Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l'association de l'année considérée. Il n'est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes.

¹⁰ Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine publique : subventions et prestations, fonds publics d'origine locale, nationale, internationale, etc.

¹¹ Comptabiliser ici l'ensemble des fonds d'origine privée : subvention de la part de fondations ou d'entreprises, legs, dons, etc.

¹² Lister ici l'ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l'OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S'il s'agit d'une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d'Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s'il s'agit d'une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse).

11. FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES

A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet (membre(s) du consortium ou bénéficiaire de rétrocession)

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

Nom complet de la personne morale :	
Acronyme :	
Adresse postale :	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Personne(s) de contact pour ce projet :	
Nom et prénom du représentant légal :	

Date de création :	
Statut Juridique : (Joindre au dossier technique le certificat d'enregistrement ou l'équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.)	

Nombre de membres composant le Conseil d'Administration ou l'organe de gouvernance équivalent :	
Liste des membres du CA ou l'organe de gouvernance équivalent :	

Objet social :	
Principaux domaines d'intervention :	
Ressources humaines de la structure :	
Dans le cas d'une OSC, Budget total annuel en euros:	
Dans le cas d'une OSC, Principaux donateurs :	
Dans le cas d'une OSC, Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :	
Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) : liens institutionnels et contractuels	
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :	
Expérience d'actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée :	
Quelle est la valeur ajoutée du projet par rapport à vos activités classiques ?	
Comment allez-vous vous approprier le projet ?	

--	--

DATE ET SIGNATURE

12. TERMES DE REFERENCES

1. CONTEXTE

1.1. UN CONTEXTE DEGRADE ET VOLATIL

Pays de 4,6 millions d'habitants, la République centrafricaine (RCA) présente toutes les caractéristiques d'un Etat fragile qui fait face à des flambées de violence et à des conflits récurrents sur l'ensemble de son territoire. Entre 2012 et 2013, la situation s'est rapidement détériorée, aboutissant à ce qui est considéré aujourd'hui comme la « deuxième guerre civile » centrafricaine. Cette dernière a engendré une crise humanitaire sans précédent, dont le déplacement forcé de plus d'un tiers de la population, nécessitant en 2014, l'intervention des Nations Unies. Depuis cette date, la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de la Centrafrique a la charge de contrôler la situation sécuritaire et de contribuer au rétablissement de l'autorité de l'État. Les hostilités ont depuis connu une certaine accalmie, un cadre de réconciliation nationale a été engagé et deux processus électoraux ont pu avoir lieu. La situation reste toutefois très fragile et versatile. Des affrontements entre groupes armés et des exactions contre les populations civiles se produisent encore un peu partout sur le territoire ; les deux tiers du pays seraient d'ailleurs toujours contrôlés par des groupes armés.

A ce stade, au travers de son plan national de relèvement et de la consolidation de la paix, le gouvernement poursuit son travail de sortie de crise visant à restaurer la cohésion sociale et assurer la stabilisation du pays pour la période 2017-2021. Ce plan a reçu le soutien de la communauté internationale et de la société civile et suppose un effort de coordination entre bailleurs. La RCA est donc fortement dépendante d'une aide extérieure qui permet au pays de limiter son déficit budgétaire.

La RCA n'est pas en voie de réaliser l'ODD 4 d'ici 2030. La capacité limitée du gouvernement à fournir des services d'éducation a détérioré les résultats de l'éducation. En 2013–2014, le système formel a cessé de fonctionner pendant deux ans dans la plupart des régions du pays. En 2020, la pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture des écoles pendant 8 mois, et l'enseignement a de nouveau été interrompu quelques mois seulement après le retour des élèves à l'école. En réponse aux récents résultats postélectorales, de nombreuses écoles ont été fermées de force, occupées ou endommagées dans 11 des 16 préfectures du pays, affectant un enfant sur deux.

Le système éducatif centrafricain continue de subir les conséquences d'une part de la crise qui perdure depuis 2013 et de l'aggravation du conflit depuis décembre 2020 et la perte de pouvoir d'achats des ménages. Déjà fortement ébranlé en 2020 par la pandémie de COVID-19 qui avait vu les écoles se fermer pendant huit mois, le secteur éducatif a été davantage fragilisé par les conséquences des hostilités en 2021. La fermeture des écoles a notamment augmenté les risques de travail des enfants et de violences domestiques. Théoriquement, l'éducation en République centrafricaine est obligatoire de 6 à 15 ans et est gratuite (les élèves devant payer les livres, les fournitures et le transport).

En 2022, les conditions de vie en RCA demeurent très précaires et près de 60% de la population nécessite une assistance humanitaire d'urgence sur le plan de la sécurité alimentaire et de la santé. Les organisations humanitaires estiment d'ailleurs que les besoins actuels dépasseraient ceux de 2014, période pourtant considérée comme la plus critique ; plus de trois millions de personnes seraient en situation précaire, plus de deux millions avec des besoins complexes / sévères et 670.000 seraient déplacées. Les femmes sont particulièrement affectées par la situation. En zone rurale, plus de 80% d'entre elles vivraient en-dessous du seuil de pauvreté. La crise centrafricaine est un cas typique de crise protéiforme qui conjugue des besoins immédiats et urgents à de forts besoins de long terme.

Selon l'[Aperçu des besoins humanitaire 2022](#), il est estimé que 1,4 million d'enfants se trouvent en situation de besoin d'assistance humanitaire. Ce même document indique que « un enfant centrafricain né en 2020 ne devrait réaliser que 29% de sa productivité par rapport à ce qu'il aurait pu atteindre s'il avait bénéficié de conditions de santé optimales et d'une scolarisation complète et de qualité ».

Par ailleurs, la prévalence des violences basées sur le genre (VBG), et notamment des violences sexuelles, est particulièrement préoccupante. Les victimes sont généralement des femmes et des filles (92% en 2018, 94% en 2019 et 93% en 2020) et bien que les cas de violences sexuelles aient légèrement diminué ces deux dernières années, ils avaient augmenté de 43% entre 2017 et 2018, puis 49% entre 2018 et 2019.

1.2. UNE FORTE PROPORTION D'ENFANTS NON SCOLARISES, EN PARTICULIER DE FILLES

La RCA est en retard par rapport au reste des pays d'ASS dans l'accès et l'équité de l'accès à l'éducation. En 2020, 40% des enfants en âge d'être scolarisés ne sont inscrits dans aucun établissement. Même quand ils sont inscrits, 65% des enfants ne fréquentent pas l'école sur une base régulière. Le décalage de niveau scolaire entre les enfants qui arrivent à suivre une scolarité continue, même dégradée, et les populations vulnérables (filles, déplacés, retournés) qui subissent une scolarité hachée, est également un facteur de décrochage scolaire. Un enfant en RCA qui commence l'école à 4 ans ne devrait terminer que 4,6 années de scolarité avant son 18ème anniversaire.

Les conditions de vie se dégradent actuellement en RCA, aussi, les ménages réduisent leurs dépenses qu'ils considèrent non essentielles notamment l'éducation (40% des ménages ont réduit leurs dépenses liées à l'éducation, à la santé et à l'hygiène féminine et 17% ont retiré leurs enfants de l'école). La déscolarisation s'est donc accentuée avec une proportion d'enfants de 4 à 6 ans inscrits à l'école passé de 52% en 2020 à 33% en 2021. Selon le [MICS 2018-2019](#), 48% des élèves du fondamental 1 ont au moins deux ans de plus que l'âge officiel.

Les personnes déplacées, retournées ou rapatriées sont celles qui éprouvent le plus de difficulté à scolariser leurs enfants.

Cette détérioration de la situation induit des besoins accrus en terme de protection¹³ notamment pour lutter contre le travail des enfants et de lutte contre les violences. Au niveau national, près d'un ménage sur deux (44%) compte au moins un enfant présentant des

¹³ [Rapport Final / Octobre 2021: Évaluation sur la protection de l'enfant en RCA - Central African Republic | ReliefWeb](#)

symptômes de trouble mental lors des deux dernières semaines, en particulier des troubles du sommeil, de la tristesse, une perte d'appétit et une fatigue inexplicée.

Par ailleurs, le [Rapport sur la protection de l'enfance en RCA du sous-cluster Protection de l'enfant](#), il est relevé que toutes les provinces du pays sont confrontées au recrutement d'enfants par les groupes armés, avec pour mode principal de recrutement le recrutement forcé pour environ 60% des enfants (quasi équivalence pour les filles et les garçons) mais 35% des garçons seraient volontaires pour rejoindre les groupes contre 8% des filles, qui sont associées aux groupes armés pour un quart d'entre elles à travers des mariages. 25% des enquêtés dans le cadre de ce travail relèvent que la scolarisation est un moyen d'éviter que les enfants soient associés aux groupes armés.

La situation des filles est encore plus critique. En effet, elles représentent une proportion importante de ces enfants non scolarisés dans tous les groupes d'âge et toutes les régions en raison d'une combinaison de facteurs socio-économiques et culturels. La contrainte financière des frais d'écolage est importante pour l'accès à l'éducation car elle constitue la « barrière » à l'éducation la plus souvent citée par les ménages (53%), suivie de problèmes de fonctionnalité des établissements (20%). Les questions de sécurité et d'occupation des salles de classes sont également citées par les acteurs.

L'OMS et l'UNICEF définissent l'adolescence comme une étape qui va de 10 à 19 ans. Peu de données spécifiques à cette tranche d'âge sont disponibles mais, selon le MICS 2018-2019, 53% des filles du quintile le plus pauvre en âge d'être au Fondamental 2 sont hors de l'école. Aussi, il est indispensable de mieux connaître ces adolescentes vulnérables sachant que 78 % des filles en CM2 dans la Mambéré-Kadéi ont plus de 12 ans et que la plupart des adolescentes ne sont pas au secondaire.

Il est essentiel de prendre en compte les freins spécifiques auxquels elles font face afin de proposer des mesures adaptées. Aussi, dans la culture traditionnelle, il est plus acceptable de scolariser les garçons que les filles, car celles-ci sont appelées à être de futures épouses très tôt, et ne sont pas prioritaires, dans la poursuite des études. De plus, en 2019, 28% de jeunes filles étaient mariées avant l'âge de 15 ans et 66% des jeunes en milieu rural le sont avant 18 ans.

D'autre part, même si elles sont scolarisées dans les premières années, les filles sont les premières à décrocher en raison de grossesses précoces, mariages forcés, aide familiale à la tenue du foyer, ou plus globalement en raison d'infrastructures scolaires et sanitaires non adaptées.

Alors qu'un quart des jeunes filles ont des rapports sexuels avant 15 ans et 68% sont sexuellement actives à 19 ans, leur accès à l'information et à leurs droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) est très limité. Les conditions de maternité représente la première cause de mortalité des adolescentes en RCA (MICS) ; le taux de grossesse chez les jeunes filles est de 229 naissances pour 1000 adolescentes (source : <https://data.unicef.org/adp/country/caf/>). En outre, le cadre juridique centrafricain ne sécurise pas le retour des jeunes filles-mères à l'école, contrairement à d'autres pays de la sous-région tels que la R.D.C ou le Soudan du Sud, qui ont adopté des lois protégeant le droit de revenir à l'école des jeunes filles mères.

En RCA, le taux de mortalité post-avortements non médicalisés serait le plus élevé au monde.

Par ailleurs, le VIH-Sida constitue la deuxième cause de mortalité des adolescentes centrafricaines, la RCA étant le pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre ayant la plus forte prévalence du VIH. Le faible accès à l'information et aux services de SSR des jeunes et adolescents est particulièrement alarmant.

De plus, les filles sont souvent exposées à des violences dans et autour de l'école. Le nombre insuffisant d'écoles en RCA implique souvent de longs trajets pour se rendre à l'école, et des risques d'agressions physiques pendant les trajets, y compris une exposition aux VBG, à l'exploitation et aux abus sexuels et au harcèlement sexuel. Les filles (0 à 17 ans) représentent 21% des victimes des cas rapportés de violences basées sur le genre et, selon les [Considérations liées au genre dans la Réponse humanitaire en RCA](#), les violences basées sur le genre affectent surtout les filles de plus de 12 ans.

1.3. UN ENVIRONNEMENT SCOLAIRE INADAPTE

La RCA compte un nombre insuffisant d'écoles et un déficit massif de salles de classe dans le primaire et le secondaire en particulier hors des zones urbaines. Les enfants des zones rurales parcourent souvent de longues distances – de 5 à 12 km – pour atteindre l'école primaire la plus proche. La RCA enregistre aussi un déficit d'établissements du secondaire. Le nombre de salles de classes pour le cycle secondaire public était de 847 en 2018-2019 et devra être d'environ 5000 en 2029 pour répondre aux besoins du scénario de base établi par le PSE.

Par ailleurs, environ un quart des salles actuelles dans le primaire public ne sont pas en « bon état ». Les salles de classe existantes sont surchargées, et on compte, en moyenne, une salle de classe en bon état pour 148 élèves du primaire et 158 élèves du secondaire public. Cependant, au primaire, 69% du total des salles de classe du Fondamental 1 sont utilisées en simple vacation, démontrant que les sureffectifs sont surtout liés au déficit d'enseignants. Conformément au PSE, les stratégies de construction doivent donc prioriser les établissements dans lesquels les salles de classe sont surchargées et surutilisées, dans les écoles à cycle incomplet et établissements du secondaire afin d'avoir un fort impact sur la scolarisation des filles et adolescent.es.

Le [Plan sectoriel](#) met l'accent sur la nécessité de l'intersectorialité et indique également qu'il est essentiel de prendre en compte la question de l'accès aux soins de santé en lien avec les structures du Ministère de la santé afin de croiser les cartes de déploiement des services et de faciliter la collaboration entre eux.

Alors que l'insécurité alimentaire reste prégnante en RCA avec 1,4 millions d'enfants considérés comme « personne en besoin d'assistance humanitaire » et que le taux de malnutrition chronique global atteint 40% et, qu'en plus de causer des troubles cognitifs sévères, la malnutrition est une cause majeure d'absentéisme.

Aussi, bon nombre d'écoles en RCA ne disposent pas d'infrastructures Eau, Hygiène et Assainissement (EHA) et 56 % des écoles primaires ne disposant pas de latrines fonctionnelles, n'offrant pas un environnement scolaire sûr et sain notamment pour les filles au regard des freins liés à l'hygiène menstruelle. L'absence d'infrastructures EHA dans les écoles pèse particulièrement sur l'assiduité des filles à l'école, ce qui peut potentiellement diminuer leur

niveau d'instruction. Les recherches montrent que l'accès universel à des services EHA adaptés dans les écoles peut potentiellement améliorer la santé des élèves, augmenter le taux de scolarisation et la fréquentation scolaire, notamment chez les adolescentes, et favoriser des changements positifs de comportement en matière d'hygiène dans les foyers et les communautés des élèves.

Enfin, de nombreux acteurs relèvent également l'insuffisance d'activités parascolaires (jeux, sports, culture, tutorat) malgré les forts impacts en termes de scolarisation mais aussi de cohésion sociale que peuvent engendrer ces actions. Elles permettent notamment d'améliorer la perception qu'ont les familles des établissements scolaires et contribuent à lever certaines barrières à la scolarisation notamment des filles.

1.4. UN ACCES A UNE EDUCATION DE QUALITE LIMITE ET DE MAUVAIS RESULTATS D'APPRENTISSAGE

La RCA accuse un retard considérable dans ses efforts visant à assurer une éducation de base de qualité (ODD 4). L'accès à l'éducation formelle et non formelle est limité, 49% des jeunes centrafricains ont fait des études primaires achevées ou non. La proportion des jeunes filles de 20 à 24 ans sans éducation formelle (32%) représente le double des garçons du même âge (16%). La tendance tend vers une amélioration, les plus jeunes (12-15ans) ont été plus souvent scolarisés que les générations précédentes. De plus, de grandes disparités sont remarquées entre Bangui et les différentes provinces.

En 2019, le taux brut de scolarisation (TBS) du pays était de 112 % en primaire, de 35 % dans le premier cycle du secondaire, et de 20 % dans le second cycle du secondaire. L'augmentation du taux brut de scolarisation ne s'est pas traduite par une réduction de l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons. Cet écart, qui était de 24,1% en 2012 est passé à 26% en 2018. En outre, ce TBS élevé dans le primaire ne reflète pas un accès universel à l'éducation, mais des taux de redoublement relativement élevés, une scolarisation tardive ainsi qu'une grande proportion d'enfants dépassant l'âge prescrit. S'agissant du taux d'achèvement des études en RCA, seulement 39 % des élèves de 16-18 ans en RCA ont terminé le cycle d'enseignement primaire. Selon le Plan sectoriel 2020-2029, les indices de parité basés sur les taux d'achèvement des cycles primaires (0,74) et secondaires (0,60) placent la RCA en dernière position des pays d' Afrique subsaharienne (ASS) concernant le primaire et avant-dernière position concernant le secondaire.

Les taux d'achèvement du primaire et du secondaire (2nd cycle) sont, respectivement, de 59 % et 14 %. La qualité de l'éducation, mesurée par les résultats d'apprentissage et les taux d'alphabétisation, est extrêmement médiocre en RCA. La proportion d'élèves incapables de lire un seul mot familier en français en une minute était de 57% en 2^{ème} année, 41 % en 3^{ème} année et 20 % en 4^e année.

Par ailleurs, la langue d'instruction, le français, peu maîtrisée dans la population et ne constitue pas la langue maternelle des élèves ; le fait de devoir acquérir les compétences de base dans une langue étrangère renforce les difficultés d'apprentissage.

En cohérence avec la [Stratégie Cluster Education – 2019-2021](#), des initiatives pour permettre aux nombreux enfants dont la scolarité a été interrompue/ troublée de bénéficier d'une éducation de base sous d'autres formes que l'école formelle (programmes d'éducation accélérée - PEA, Espaces temporaire d'apprentissage et de protection des enfants – ETAPE,

remédiation/rattrapage, etc.) ont été développées pour permettre aux enfants de bénéficier d'une offre adaptée. Quelles que soient les évolutions contextuelles dans les années à venir, la forme classique de l'école formelle restera difficile d'accès à un nombre important de jeunes Centrafricains. Aussi, le Plan sectoriel encourage donc le développement d'offres éducatives alternatives, qu'elles visent ou non des passerelles vers le formel et un comité technique national a été mis en place pour « définir l'éducation accélérée dans le contexte centrafricain et veiller au développement et à l'application du curriculum condensé sur les trois niveaux du primaire ».

Le pays souffre donc de faibles taux d'alphabétisation, y compris chez les jeunes et notamment les filles. Seulement 30 % des jeunes femmes de 15–24 ans sont capables de lire une phrase simple complète, soit un score très inférieur aux 48 % obtenus par les jeunes hommes de la même tranche d'âge. La RCA détient le troisième taux d'alphabétisation le plus bas au monde avec, en 2018, un taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus était de 37 %.

1.5. UNE PENURIE D'ENSEIGNANTS QUALIFIES

La pénurie importante d'enseignants dans le pays se traduit par un ratio élèves/enseignants (REE) extrêmement élevé, notamment dans les provinces. Le REE de la RCA est parmi les plus élevés au monde, tant dans le primaire que dans le secondaire. En 2018–2019, le REE moyen était de 91/1 dans le primaire (moyenne en Afrique Subsaharienne : 58/1) et 43/1 dans le secondaire. A cela s'ajoute la sous-représentation des femmes parmi le corps enseignant. Dans le primaire, seuls 19% des enseignants sont des femmes. Au primaire, pour atteindre un REE de 50 d'ici 2029 (un objectif plutôt modeste) et créer de meilleures conditions d'apprentissage, il serait nécessaire de former et recruter un total de 16 000 enseignants qualifiés dans le primaire public.

Les enseignants qualifiés sont rares, notamment hors de Bangui, ce qui constitue un frein majeur à l'amélioration de l'accès à l'éducation. Plusieurs facteurs expliquent cette situation : (i) les enseignants, formés principalement à Bangui, sont peu disposés à accepter un poste hors de la capitale ; (ii) la situation sécuritaire est instable ; (iii) la situation du logement est défavorable ; (iv) dans les provinces, il y a des difficultés d'accès aux salaires et traitements ; (v) le suivi des enseignants déployés dans les régions est médiocre ; et (vi) l'absence de services publics, dont les fonctionnaires et leurs familles sont également les bénéficiaires. Ces mêmes facteurs s'appliquent au déploiement de fonctionnaires (personnel administratif, directeurs d'école) en province.

Aussi, pour faire face à cette carence, les communautés sont contraintes de recruter et payer des enseignants communautaires, « les maîtres-parents ». Le gouvernement paie les salaires d'environ 37% des enseignants du primaire public, les parents et acteurs humanitaires finançant le reste du corps enseignant composé de maître-parents. Afin d'encourager le Gouvernement à intégrer les maîtres-parents dans la fonction publique et à favoriser la pérennité des actions, il est envisagé par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) un arrêt progressif de l'indemnisation des maîtres parents par les projets financés par les partenaires externes. De plus, une réflexion est engagée sur la mise en place d'un dialogue communautaire concernant la mobilisation des financements.

En 2018–2019, 63 % des enseignants du primaire public étaient des enseignants communautaires possédant généralement très peu de formation, voire aucune. Si la proportion d'enseignants communautaires est faible à Bangui (5 % environ), elle est d'environ 70 % dans le reste du pays. Ceux-ci sont de plus en quasi-exclusivité des hommes, creusant l'écart entre filles et garçons en terme de modèle de l'adulte, et accentuant les risques de protection.

Au total, ce sont 7010 enseignants titulaires ou maîtres-parents qui font face à des besoins en formation (appui psychosocial, pédagogie, protection) et en supports pédagogiques (manuels et matériels didactiques). Un travail notamment sur les curricula de formation de formation initiale et continue est en cours et devrait se terminer en 2022 pour une large diffusion harmonisée en 2023. Des modules de protection contre les abus sexuels et les exploitations, ainsi que sur l'appui psychosocial, devraient être intégrés.

1.6. CONTEXTE SPECIFIQUE DE LA MAMBÈRE-KADEI

Sur les 11 onze sous-préfectures dans lesquelles plus de 80% des enfants présentent un besoin en éducation, 3 des sous-préfectures de la préfecture de la Mambéré-Kadéï sont citées dans l'Aperçu des besoins humanitaires: Amada-Gaza, (91%), Berbérati (80%) et Sosso-Nakombo (80%). Ce document relève que « ce pourcentage est élevé dans la Mambéré-Kadéï indépendamment du groupe de population (60% des enfants non-déplacés, 61% des enfants déplacés en familles d'accueil, et 62% des enfants vivant au sein de ménages retournés ou rapatriés). Les enfants non-déplacés ou vivant au sein de ménages déplacés en familles d'accueil sont également nombreux à être déscolarisés (64% et 71% respectivement) ».

La région est couverte par l'Inspection académique de l'Ouest (IAO) et dispose d'un Centre Pédagogique Régional à Berberati. En 2018-2019, elle compte environ 230 établissements du Fondamental 1 pour environ 77 000 élèves (dont 33 000 filles) et moins de 700 enseignants dont 700 maîtres-parents et au total 17% d'enseignantes. Plus 95% des maîtres-parents dans la Mambéré-Kadéï ont le niveau BEPC et 25% d'entre eux ont moins que le niveau 3^{ème}. Concernant le Fondamental 2, 13 établissements publics sont recensés dans la région pour 15 000 élèves dont seulement 5000 filles. Enfin, 56 établissements d'enseignements non formels sont connus dans la région pour un total d'environ 4600 apprenants dont 2800 filles et environ 280 formateurs /animateurs.

Alors que des efforts ont été menés dans les zones urbaines, la couverture en termes de services sociaux est très faible, notamment dans les localités situées sur des axes secondaires avec ces écoles fermées et 34% des écoles primaire à écoles à cycle incomplet, 18% des salles de classe considérées comme en mauvais état et 15% en hangar. La qualité de l'éducation est également fortement détériorée avec un REE supérieur à la moyenne nationale (1/100) et un manque chronique de matériels pédagogiques avec un ratio moyen d'un manuel pour 3 élèves dans la région au niveau Fondamental 1.

La plupart des écoles ne dispose pas de cantines scolaires et nombre de villages ne disposent pas de poste de santé ni de pharmacie. La situation sécuritaire volatile dans la zone est un frein à la scolarisation – notamment dans les zones difficiles d'accès (Gadzi et Amada-Gaza particulièrement), notamment des filles et adolescentes, de même que le manque d'infrastructures d'assainissement.

Aussi, vu les retours attendus dans la zone dans les mois / années à venir et les difficultés spécifiques liés aux mouvements de populations, tant pour les Personnes déplacées internes (PDI) et réfugiés dans la sous-région (au Cameroun notamment) que pour les communautés-hôtes, il apparaît essentiel de renforcer l'offre d'éducation, notamment non formelle, et de permettre la levée des barrières à la scolarisation de ces populations particulièrement vulnérables et présentant des besoins spécifiques (enfants de transhumants notamment) et d'éviter le décrochage des enfants des communautés-hôtes.

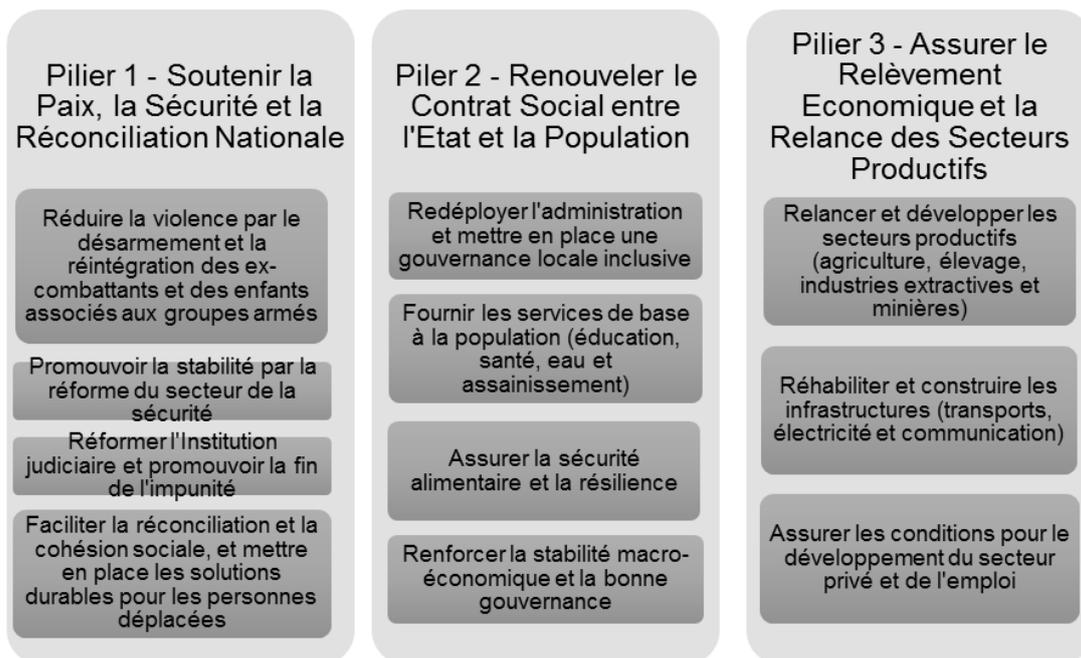
La région est particulièrement ciblée par l'AFD dans le cadre d'autres projets, notamment pour l'amélioration de la formation professionnelle à travers le projet Maigo tia Masseka (stratégie permettant de jouer sur les complémentarités des projets en cours d'exécution dans la zone.). Le choix de cette région vise également à faciliter les passerelles entre les dispositifs et permettre de consolider l'approche équilibrée et multisectorielle promue dans le grand ouest.

1.7. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix

Au travers du Plan National de Relèvement et de la Consolidation de la Paix (RCPCA), le gouvernement poursuit un travail de sortie de crise visant à restaurer la cohésion sociale et assurer la stabilisation du pays. Le RCPCA, approuvé par le Gouvernement en octobre 2016 et validé par la communauté internationale lors de la Conférence internationale de Bruxelles, est la feuille de route du pays pour la période 2017-2021. Le RCPCA s'articule autour de trois piliers prioritaires interdépendants et fixe onze objectifs (Tableau 2). Au cours des dernières années, le RCPCA a reçu un véritable soutien de la part de la communauté internationale et de la société civile. Dans le cadre de ce programme, la communauté internationale s'est entendue sur la nécessité de bien coordonner les efforts entre bailleurs et a encouragé le gouvernement à établir une structure opérationnelle de suivi et de mise en œuvre du plan. Celle-ci doit permettre de garantir l'alignement du financement sur les priorités essentielles, de mobiliser les ressources requises pour combler les écarts majeurs, et de donner des orientations sur la pertinence des différents instruments.

Tableau 1 : Les priorités 2017-2021 de la RCA



La promotion de l'égalité de genre figure parmi les objectifs transversaux qui ont aussi été jugés indispensables pour traiter les facteurs de fragilité, de conflit et de violence dans chacun des piliers et dans leurs sous-composantes respectives.

Le plan sectoriel de l'Education (PSE) 2020-2029

Le secteur de l'éducation s'est doté d'un Plan Sectoriel de l'Education, qui a été adopté pour la période 2020-2029, et fait suite à deux plans de transition 2014-2017 et 2018-2019 complétés par un plan d'urgence 2019-2021. Le Plan Sectoriel pour l'Education s'inscrit pleinement dans les priorités du RCPCA, en particulier le Pilier 2, et s'efforce de répondre aux enjeux avec 4 axes principaux : (i) Améliorer l'accès à l'éducation et à la formation, et le rendre plus équitable, (ii) Former, recruter et affecter des enseignants sur l'ensemble du territoire, (iii) Améliorer la qualité de l'enseignement et des conditions d'apprentissage, (iv) Améliorer l'efficacité et déconcentrer la gouvernance du secteur éducatif.

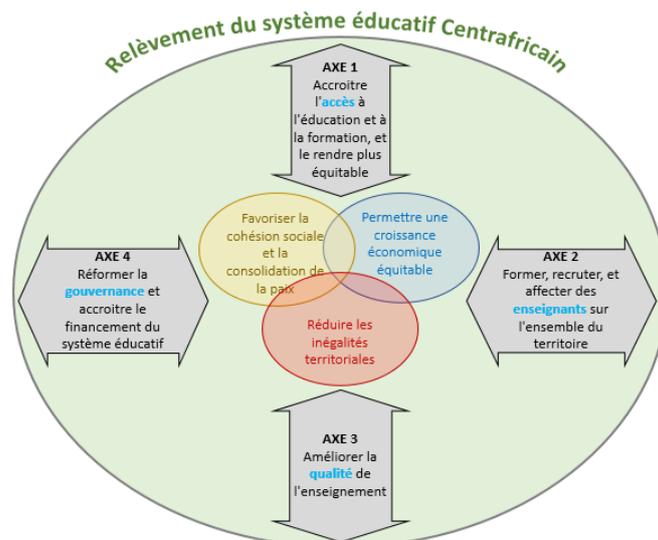


Figure 1 : Les axes stratégiques du Plan sectoriel de l'éducation 2020-2029 de la République centrafricaine

Le PSE 2020-2029 présente une vision à long terme du secteur de l'éducation. Ce document a été élaboré à l'issue de consultations avec des décideurs politiques, des représentants de l'éducation, des PTF et des responsables gouvernementaux d'autres secteurs.

Par ailleurs, en amont de sa conception, un [Guide pour l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation favorisant l'égalité des sexes](#) (2016) a été développé sous la direction conjointe de l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) et du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), avec le soutien de l'UNICEF. Ce guide proposait des outils et des données visant à aider les planificateurs à faire l'analyse de la parité des sexes et à élaborer des stratégies intégrant cette dimension au fil du processus d'élaboration des PSE. Ainsi, plusieurs mesures du du PSE centrafricain, et notamment dans son l'Axe 1, visent à renforcer l'accès des filles à l'éducation.

Ce PSE identifie un certain nombre de réformes (recrutement d'enseignants qualifiés, déploiement d'enseignants en dehors de Bangui, paiement des salaires) qu'il incombe au gouvernement de mettre en œuvre pour améliorer la prestation des services. Pour y parvenir, il recommande : 1) de mettre en place une base de données des ressources humaines liée au SIGE et au système de paie du ministère des Finances et du Budget, 2) de moderniser les modes de paiement des enseignants, 3) de consigner dans le SIGE des informations supplémentaires utiles à la prise de décision, 4) de décentraliser la gestion du système éducatif et la prise de décisions au niveau des écoles et des inspections académiques par les chefs d'établissement et les inspecteurs, respectivement, et 5) de s'assurer que le système soit résilient, adaptable et réactif aux situations d'urgence ou de crise.

Alors que le secteur éducatif reste largement sous-financé dans le budget national (les dépenses publiques d'éducation représentent 1,6 % du PIB en 2019), la mise en œuvre du PSE est financée principalement par le Partenariat Mondial de l'Education, avec l'UNICEF comme agent partenaire et le Projet d'appui au PSE (PAPSE) financé par la Banque Mondiale. Sur la période 2021-2024, avec des besoins estimés à 79 MUSD, 37% étaient couverts par le PAPSE, 25% par d'autres PTF, 8% par le programme de réponse d'urgence COVID/PME. Il reste 30%

des besoins non couverts et ceci dans une estimation basse et minimale en supposant que les programmes se mettent en œuvre de manière efficiente.

1.8. LA STRATEGIE DE L'AFD EN RCA : DES CHOIX SECTORIELS ET GEOGRAPHIQUES

Dans le cadre du cadre d'intervention pays 2021-25, la finalité de l'action de l'AFD est d'accompagner la RCA dans son relèvement et la construction de la paix, avec quatre orientations stratégiques :

- soutenir les dynamiques de développement en province en ciblant les régions rurales et leurs centres semi-urbains ;
- renforcer l'inclusion économique et sociale des quartiers spontanés de la ville de Bangui ;
- promouvoir une gouvernance performante et inclusive sur l'ensemble du territoire ;
- développer la formation professionnelle et l'insertion dans la vie active.

Les orientations stratégiques reposaient sur une concentration géographique davantage accentuée des programmes au regard des ressources financières envisageables sur la période et des besoins. Trois zones géographiques étaient ciblées : la ville de Bangui, la région Ouest, le nord-est, aux frontières du Tchad et du Soudan, régions historiquement centrifuge.

L'évolution du dispositif de coopération civile français en 2021 et poursuivi en 2022 a conduit l'AFD à réorienter ses nouveaux engagements en accroissant les financements en faveur du secteur de l'éducation et de la santé, et en mobilisant les financements à travers des organisations non gouvernementales internationales.

L'AFD s'attache ainsi à proposer des financements d'une durée de 4 à 5 ans renouvelables, mobilisant des partenaires internationaux et locaux, dans la durée et avec une approche territoriale.

1.9. INITIATIVE MINKA RCA

Dans le cadre du Fonds Paix et Résilience Minka, l'AFD a lancé en 2017 l'[Initiative Minka pour la RCA](#), en y investissant plus massivement sur une durée de cinq ans, dans un objectif de sortie de crise. Les facteurs clés pour la construction de la paix sont ciblés en priorité, et des modalités d'intervention plus flexibles, partenariales et adaptées au contexte sont appliquées.

La logique d'intervention de l'Initiative Minka RCA a pour finalité « d'accompagner la sortie de crise, soutenir la consolidation de la paix et le relèvement ». Cet objectif est aligné sur la logique du plan national de Relèvement et de Consolidation de la Paix pour la République Centrafricaine (RCPCA).

Les trois objectifs de l'Initiative Minka RCA définis en 2017 et précisés en 2019 sont :

- Appuyer le désenclavement et la réponse aux inégalités territoriales (entre Bangui et les régions en soutenant le développement local, dont appui à l'agriculture vivrière) (objectif 1) ;
- Renforcer la gouvernance des institutions centrafricaines aux niveaux central et local (objectif 2) ;
- Offrir de meilleures opportunités socio-économiques aux populations les plus fragilisées (objectif 3) :

- Renforcer la résilience des populations les plus fragilisées ;
- Renforcer l'employabilité des jeunes et des femmes et leur insertion économique ;
- Atténuer et réparer les traumatismes générés par les crises, en particulier pour les déplacés, les femmes et victimes de violences basées sur le genre, et les violences sexuelles.

L'Initiative Minka RCA cible deux zones prioritaires : le grand ouest et le nord-est du pays.

1.10. RENFORCEMENT DE LA TRANSITION VERS DES OPERATIONS DE DEVELOPPEMENT

Neuf ans après la crise, beaucoup de défis restent à relever.

▪ **Renforcer des acteurs et des compétences de développement dans la durée**

Un nombre significatif d'acteurs de l'urgence et de la résilience est présent en République centrafricaine. Un enjeu important réside dans l'engagement des bailleurs à renforcer une approche « nexus » permettant d'assurer la meilleure transition entre les actions d'urgence, celles relatives à la résilience, et des activités structurantes relevant d'une approche développement. Une transition doit être assurée à la fois dans le passage des activités d'urgence vers des programmes de développement et dans les activités d'urgence qui doivent contenir des éléments relevant du développement. Travailler sur le nexus urgence-développement requiert d'améliorer la coordination entre les acteurs et les logiques partenariales. Or, une part encore importante du soutien à l'éducation en temps de crise demeure fragmentée et basée sur une vision à court terme, ce qui en amoindrit l'efficacité et la durabilité.

D'autre part, la République centrafricaine se caractérise par la relative faiblesse des liens de coopération internationale, que ce soit Nord-Sud ou Sud-Sud. De plus, peu d'organisations internationales sont engagées en RCA sur le continuum éducatif. Les interventions sont principalement axées sur l'éducation en situation d'urgence menées par des acteurs humanitaires.

Ainsi, l'AFD souhaite contribuer à l'établissement d'un continuum entre urgence et développement en tentant d'assurer un lien entre les activités humanitaires d'éducation en situation d'urgence et la planification sectorielle de plus long terme, portée par les autorités compétentes, notamment au niveau local.

▪ **S'appuyer sur les acteurs non étatiques pour répondre aux besoins essentiels des populations et en appui aux services de l'état**

L'État failli qui n'assume plus ses responsabilités régaliennes, sociales et économiques donne naissance à des substituts. Ce sont les acteurs de la société civile (les églises, le secteur privé, les associations, etc.) qui répondent à la disparition des services publics de base (sécurité, eau, santé, éducation, électricité). Cette situation reste à évaluer et caractériser spécifiquement dans le contexte de la RCA, où beaucoup de capacités humaines sont parties du pays, à la faveur de la crise.

L'éducation est en partie l'affaire d'acteurs non étatiques, qu'il s'agisse d'ONG sur financement extérieurs ou d'actions communautaires. La population n'a d'autre choix que d'inventer de nouvelles formes de solidarité, d'échange et d'interdépendance pour tenter de

se procurer les services publics de base dont elle est privée. Ce faisant, elle construit progressivement un secteur social de substitution qui n'est pas exempt de problèmes (manque de compétences et de financement, fragmentation, désorganisation, etc.) mais qui a l'avantage de répondre à des besoins locaux et immédiats. Ces activités communautaires sont souvent peu soutenues et mériteraient d'être davantage documentées.

Aussi, l'AFD souhaite encourager le renforcement des capacités des autorités nationales, des professionnels, des acteurs éducatifs et des organisations à base communautaire afin de renforcer la résilience et la réponse aux crises qui frappent le pays. Des logiques de renforcement des capacités adaptées à chacun de ces acteurs devront être définies pour que chacun d'entre eux puisse être soutenu pour exercer le rôle qui lui appartient tout en s'ancrant dans les standards internationaux tels que les [Normes minimales de l'INEE](#).

- **Créer du capital humain et transférer des compétences**

Le recours à l'emploi local est fréquemment contrarié par le déficit de formation et la fuite de certains opérateurs économiques. Pour compenser le déficit de personnel qualifié centrafricain, les sociétés étrangères recourent à des cadres africains étrangers. Le personnel qualifié manque cruellement dans ce pays où environ une personne sur cinq a quitté sa ville d'origine ou a trouvé refuge au-delà des frontières.

L'AFD souhaite donc encourager le transfert de compétences, tant en termes de formation de personnel local qualifié qu'en termes de soutien à des acteurs locaux afin de permettre une meilleure appropriation des dispositifs d'aide par ces acteurs et renforcer leurs expertises. Cet engagement se caractérise également à travers le choix d'une intervention dans la durée.

2. CADRAGE DE L'APPEL A PROJETS « APPUI A LA SCOLARISATION DES POPULATIONS VULNERABLES DANS LA MAMBERE-KADEI »

2.1. Cadrage général

L'objectif du projet est de favoriser la scolarisation des enfants et adolescents - particulièrement des filles et des adolescentes – à travers une prise en charge holistique dans la région de la Mambéré-Kadéi et contribuer à la réduction structurelle des inégalités femmes-hommes.

En prenant en compte les enjeux présentés supra, le projet soumis à cet appel devra viser :

- Favoriser l'accès à une éducation de qualité pour les filles et les garçons (éducation formelle et non formelle) ;
- Contribuer à lever les barrières à la scolarisation des populations les plus vulnérables notamment pour les filles et les adolescentes en vue d'améliorer la participation, la rétention et la qualité des apprentissages ;
- Renforcer les capacités des acteurs locaux pertinents (étatiques et non étatiques) pour permettre une prise en charge holistique, notamment en matière de genre.

Les opportunités de coordination/collaboration avec d'autres projets et programmes, à travers une approche intégrée humanitaire et développement, notamment sur la santé et la nutrition, seront recherchées et présentées.

L'offre devra présenter la complémentarité de l'intervention proposée avec les appuis des autres partenaires.

2.2. Principes d'intervention

Les principes d'intervention seront les suivants :

- prise en compte des besoins des populations les plus vulnérables, et notamment celles avec des besoins spécifiques. La thématique du genre devra être traitée de manière transversale, dans toutes les composantes du projet ;
- promotion d'une approche holistique dans l'accompagnement du public cible notamment sur les aspects sanitaires et nutritionnels. Au-delà des facteurs de réussite et de bien-être que sont le bon état sanitaire et nutritionnel, l'école est aussi un moyen d'offrir une éducation sexuelle de qualité notamment aux filles et, in fine, une amélioration de l'état sanitaire de leurs propres enfants. Le projet devra permettre d'intervenir sur la complémentarité essentielle de ces services de base ;
- ancrage le projet à une échelle pertinente au regard des enjeux. Il est attendu que l'approche puisse être holistique mais donc sur une ou des zones d'intervention restreinte afin d'avoir les moyens de déployer cette approche holistique et de pouvoir démontrer la pertinence de l'approche ;
- cohérence avec la stratégie sectorielle, les plans de développement locaux (s'ils existent) et dans les plans de réponse humanitaires. Un point d'attention spécifique sera porté aux appuis à l'éducation non formelle afin de promouvoir une harmonisation des référentiels de compétences et de clarifier les équivalences / passerelles de façon coordonnée avec les autres programmes ;
- application d'une démarche qualité construite de façon partenariale à travers un dispositif renforcé de concertation des parties locales, de transparence et de communication, et un dispositif renforcé de suivi-évaluation. Ce dispositif devra permettre de mesurer les impacts et changements permis par le projet à court et

moyen terme (collecte des données, suivi des bénéficiaires, suivi des indicateurs, etc.), d'en rendre compte (logique de redevabilité) et de capitaliser sur les résultats ;

- obligation de combiner des actions rapides et des actions plus structurantes à moyen terme bénéficiant directement aux publics concernés afin de renforcer la résilience immédiate des individus tout en œuvrant pour la durabilité et la pérennité des activités ;
- psychosocial et thèmes transversaux : de par sa nature, le projet devra prendre en compte plus particulièrement les besoins d'accompagnement psychosocial des enfants et jeunes ciblés par les dispositifs appuyés. Les violences extrêmes encore récentes et le contexte de volatilité et d'incertitude généralisée ont créé des traumatismes profonds dans l'immense majorité de la population, la non prise en compte de cette dimension peut être contreproductive aux efforts visés par ce projet ;
- ne pas nuire et sensibilité au conflit : dans le contexte centrafricain marqué par la forte prégnance des conflits, l'emprunte et les ramifications des groupes armés et le risque de créer des tensions locales lors de la mise en place d'un projet, sera appliquée une démarche sensible aux conflits, selon l'approche Ne pas nuire. Un processus de participation communautaire renforcé et un mécanisme de réclamation pour éviter les tensions seront également envisagés. ;
- collaboration avec les acteurs institutionnels et renforcement de leurs capacités ;
- logique de renforcement des capacités et de renforcement des ressources humaines centrafricaines. Dans une logique d'approche orientée vers les liens entre humanitaire et développement, toutes les actions du projet devront être l'occasion de renforcer les compétences, les savoir-faire et les ressources humaines impliquées qu'il s'agisse des personnes engagées par les ONG, des animateurs communautaires mobilisés ou du personnel des services déconcentrés de l'état voire des agents au niveau central sur des sujets spécifiques ;
- complémentarité des appuis déjà mis en œuvre par d'autres partenaires dans la zone ;
- adaptabilité et flexibilité du montage du projet et des activités pour permettre la prise en compte du contexte spécifique et volatil ;
- suivi- évaluation adaptée et renforcée s'appuyant sur une théorie du changement explicitée, participatif et tenant compte de l'évolution du contexte.

Il est souhaité que le projet puisse être intégré dans l'Initiative Minka RCA. Il devra donc s'inscrire en cohérence avec les objectifs de cette initiative et être en adéquation avec les principes d'action de celle-ci.

2.3. Approche genre

Le projet devra s'inscrire dans une approche « genre » basée sur les impacts et les résultats du projet. Elle répond à un triple objectif : identifier et prendre en compte les inégalités femmes-hommes ; prévenir systématiquement les risques d'aggravation des inégalités existantes via la maîtrise des risques E&S ; et maximiser les impacts sur la réduction des inégalités.

Le modèle d'analyse genre de l'AFD implique l'analyse comparée de la situation des femmes et des hommes, et l'identification des inégalités de genre en s'appuyant sur des données sexo-spécifiques quantitatives et qualitatives et analysant :

- les écarts et inégalités femmes-hommes dans le secteur/sous-secteur : rôles & attitudes, accès/contrôle des ressources, participation à la prise de décision/cycle de projet,
- les besoins/barrières/contraintes/freins spécifiques des femmes et des hommes dans l'accès aux bénéfices des projets,
- les causes des inégalités femmes-hommes / filles-garçons.

Il est attendu dans le cadre de ce projet que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue l'un des principaux objectifs du projet. Cet objectif doit déterminer « de façon fondamentale » la conception du projet et les résultats qui en sont attendus. Les critères minima qui doivent être remplis sont :

1. une analyse sexo-spécifique du projet, permettant d'étayer sa conception ;
2. l'un des finalités premières du projet est de faire progresser l'égalité entre les sexes et/ou l'autonomie des femmes/ filles ;
3. le cadre de résultats permet de mesurer les progrès réalisés dans la concrétisation des objectifs du projet en matière d'égalité des sexes au moyen d'indicateurs sexo spécifiques de résultats/impact ;
4. les données et indicateurs sont ventilés par sexe ;
5. l'engagement de déterminer de façon suivie les résultats produits par le projet sur le plan de l'égalité femme-homme et d'en rendre compte dans la phase d'évaluation.

Il est souhaité que le projet puisse être noté CAD2 Egalité des sexes selon les [critères de l'OCDE](#).

2.4. Public cible

Le ciblage des bénéficiaires devra être réalisé selon des critères socio-éducatifs croisés avec d'autres critères de vulnérabilité (genre ; handicap ; populations déplacées, etc.).

Il est attendu que les soumissionnaires puissent cibler précisément ce public visé et justifier les propositions en fonction de la caractérisation de ce public et des besoins spécifiques qui lui sont propres afin de proposer une réponse complète à ces besoins en termes de continuum éducatif.

La tranche d'âge proposée fera l'objet d'une attention particulière car elle devra particulièrement justifier largement le contenu de la proposition. Par exemple, la persistance d'un écart entre filles et garçons à l'entrée au Fondamental 1 est une question, qui diffère de celle de la déscolarisation des adolescentes, les réponses devront donc être adaptées en fonction de la cible.

Aussi, alors que, pour les adolescentes en particulier, la recherche démontre les relations étroites entre l'éducation, la réussite scolaire, le mariage des enfants et la procréation précoce, et les risques sur la santé et la fertilité qu'ils comportent pour les jeunes mères et leurs enfants, l'AFD souhaite porter une attention particulière à ce public cible.

Investir dans l'éducation des adolescentes, spécifiquement dans un contexte de fragilité comme la RCA dans lequel les filles et les femmes sont particulièrement vulnérables aux conséquences des faibles apprentissages, peut contribuer à renforcer la solidarité au sein des communautés et améliorer la participation des femmes dans la société.

2.5. Zone d'intervention

La préfecture éligible est la Mambéré-Kadéi (sur la base des 3 anciennes préfectures de la Région 2). Des actions complémentaires pourraient être éligibles dans la Lobaye, la Nana-Mambéré ou la Sangha-Mbaéré, mais devront être particulièrement justifiées et rester marginales.

Le projet vise à avoir un ancrage territorial avec des ambitions réalistes, sur une zone géographique viable pour la fonctionnalité de mise en œuvre du projet, compte tenu de l'enclavement. L'AFD privilégiera la concentration géographique (ex : un bassin de recrutement d'un établissement du Fondamental 2) plutôt que la dispersion, tout en articulant l'intervention avec des autres partenaires présents dans la préfecture.



Les partenaires sélectionnés seront encouragés à ne pas travailler que dans les centres urbains, et, dans la mesure du possible, à cibler des communautés plus difficilement accessibles.

Il est attendu un pré ciblage dans les propositions qui pourra être affiné en fonction du diagnostic approfondi au démarrage du projet.

2.6. Montant de l'enveloppe financière mise à disposition

Le montant global alloué au titre du présent appel à projets est de 10 millions d'Euros soit environ 6,56 Md FCFA, sur une durée d'intervention de 48 mois maximum.

Alors que le PSE fixe des besoins de financements complémentaires du plan d'action de l'ordre de 15 millions d'euros par an, ce financement de l'AFD axé sur une zone réduite devra permettre d'engendrer des effets structurants et modélisants pour de futurs financements.

3. RESULTATS RECHERCHES

Les propositions devront prendre en compte la nécessité d'avoir une approche globale multisectorielle (santé, nutrition, eau et assainissement, appuis psycho-sociaux, protection, activités périscolaires...) afin de proposer un « paquet de services » essentiels à la réponse aux besoins du public cible.

Les principaux axes peuvent être illustrés par le schéma suivant :



Source : [Reconstruire l'égalité : Guide de re-scolarisation des filles](#)

A titre indicatif, en fonction des besoins qui seront identifiés, les résultats recherchés et type d'actions pourraient être les suivants :

1. Mettre en place des opportunités de scolarisation et d'apprentissage adaptées et pérennes à destination en particulier des filles et des adolescent.es
 - Amélioration de l'accès à l'éducation (réhabilitation/extension d'infrastructures d'enseignement formel / non formel, mobiliers et équipements scolaires, matériel pédagogique, cantines scolaires, hygiène et assainissements, équipements sportifs ...)
 - Renforcement des capacités des maitres-parents et de la chaîne pédagogique ;
 - Appui à la gouvernance des établissements ;
 - Définition d'un cadre de l'éducation non formelle afin de différencier les parcours en fonction du passé éducatif des bénéficiaires finaux et des opportunités à l'issue des cycles d'apprentissage accéléré ;

2. Participer à la levée des différentes barrières à la scolarisation
 - Levée des barrières socio-économiques (ex : filets sociaux, AGR pour les familles), nutritionnelles et sanitaires (amélioration de l'offre de santé notamment aux soins de santé primaire et en matière de droits à la santé sexuelle et reproductive - DSSR, appui psycho-social) via différentes stratégies en milieu scolaire ou hors scolaire ;
 - Identification à la levée des barrières intersectionnelles (origine, groupe socioculturel) ;
 - Prise en compte des enjeux de protection (lutte contre les violences notamment VBG, renforcement des capacités du personnel pédagogique, appui aux acteurs pertinents pour favoriser le référencement et la prise en charge) ;

3. Appuyer les acteurs nationaux en vue d'un renforcement de capacités durable
 - Appui aux services déconcentrés en complémentarité des projets nationaux ;
 - Amélioration de la collecte et traitement des données et mesures de l'apprentissage ;
 - Formation et suivi des acteurs de l'éducation (renforcement des capacités locales de coordination, déploiement de modules psycho-sociaux dans les curricula, etc.).

La mobilisation communautaire autour de l'école (COGES, APE/AME, participation des parents) devra être au cœur du projet afin de permettre une appropriation efficace du projet

par les communautés et favoriser des conditions optimales de développement des élèves au sein de leur communauté et de leur famille. L'implication des bénéficiaires finaux dans la mise en œuvre du projet sera également recherchée (ex : clubs, parlement des enfants). Il sera attendu une démarche structurée sur le sujet et, à ce titre, la préparation d'un Plan d'engagement des parties prenantes en phase de démarrage de projet. Ce plan devra se baser sur le diagnostic approfondi de la zone réalisé au démarrage du projet (cf. 4.1 Diagnostics) et devra être structuré autour des localités ciblées. Il devra également comprendre un volet Genre et un mécanisme de gestion des plaintes.

Les points d'attention suivants sont relevés :

- En termes d'infrastructures :
 - o Ne seront éligibles que les actions de réhabilitation / extensions d'établissements formels / non formels / structures de santé existants. Pour ces activités, les OSC devront, dans leur proposition, s'attacher à décrire la méthodologie de choix des établissements/structures pour garantir une sélection objective et transparente ;
 - o Une approche de durabilité sera recherchée avec des méthodes adaptées aux ressources humaines et techniques disponibles localement, en privilégiant des solutions techniques ne nécessitant pas ou peu d'entretien. Les questions d'équipements / gestion des stocks (notamment pour les structures de santé) et de maintenance devront être prises en compte.
 - o Les mesures environnementales et sociales mises en œuvre dans le cadre de la réalisation ou réhabilitation des infrastructures devront être conformes aux normes environnementales et sociales de l'AFD. A ce titre, il sera attendu la réalisation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES-Travaux) ;
- Ces actions liées à la rémunération des enseignants notamment des maîtres-parents devront s'inscrire en cohérence avec les [Notes d'orientation de l'INEE sur la rémunération des enseignants dans les états fragiles, les situations de déplacement et de réadaptation post-crise](#) et, en accord avec les partenaires intervenant dans la région et avec l'impulsion de l'UNICEF au sein du Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) afin de promouvoir une approche alignée et exclure toute possibilité de concurrence entre les projets incluant une « stratégie de sortie » ;
- Les éventuelles actions permettant le renforcement des capacités des acteurs de la santé devront être conditionnées à la gratuité des soins pour le public cible du projet.

4. ANALYSE DE CONTEXTE, SUIVI-EVALUATION ET CAPITALISATION

4.1. Analyse de contexte et diagnostics

Il est demandé aux soumissionnaires de décrire la situation de la zone d'intervention ciblée dans le cadre du projet au stade de la proposition. Un descriptif général de la situation faisant apparaître les interventions des différents acteurs, les besoins principaux et les solutions pour y répondre, suffira au stade de la soumission. Les soumissionnaires devront démontrer qu'ils ont compris le contexte particulier de la zone d'intervention, au-delà d'un diagnostic général de l'éducation en République Centrafricaine.

En complément, un diagnostic approfondi devra être budgété et programmé au démarrage du projet. Cet exercice devra permettre une meilleure compréhension des dynamiques et relations entre groupes locaux et de leurs besoins ainsi qu'une analyse affinée des vulnérabilités du public cible. Les barrières structurelles à la scolarisation des populations les plus vulnérables et notamment des filles et adolescent.es et des enfants à besoins spécifiques (ex : enfants en

situation de handicap, enfants transhumants) ainsi que leurs besoins et attentes devront être étudiés.

Ce diagnostic devra permettre de préciser d'affiner les propositions d'intervention et notamment de nourrir les réflexions sur le choix des zones d'intervention, des établissements / structures bénéficiaires et du ciblage des bénéficiaires.

Un point d'attention devra être porté aux risques liés à ces choix (mise à l'écart de certains groupes sociaux, effet d'éviction pour certains bénéficiaires, distorsions avec les zones/ établissements avoisinantes).

Ce diagnostic devra permettre d'affiner les indicateurs et d'établir une situation de référence et de préciser les cibles du projet.

Il est attendu que les soumissionnaires puissent préciser dans leur proposition la méthodologie qui sera retenue pour réaliser ce diagnostic.

En complément, l'AFD a mobilisé le GIST Research Ltd¹⁴ pour réaliser un diagnostic de la zone et permettre de nourrir le choix de la proposition au regard des enjeux de la zone puis échanger avec l'AFD et l'OSC ou le consortium retenu lors de la phase de négociations. Pour une meilleure compréhension du champ de cette étude, la note de cadrage sera publiée sur le site internet de l'AFD d'ici fin mai. Cette étude cible la région de la Mambéré-Kadéi, et sera donc complémentaire du diagnostic attendu dans les propositions, focalisés sur la zone cible proposée.

4.2. Capitalisation de l'expérience

Il est attendu que le projet tienne compte des expériences présentes et passées de projets touchant les thématiques de cet appel à projet, dans une logique d'amélioration continue et de capitalisation.

Des innovations sur certains aspects pourront être proposées en se basant sur les enseignements des projets passés et en cours. Les activités relatives à la gouvernance scolaire notamment, peu abordées dans les autres projets d'appui à l'éducation de base, sont fortement encouragées.

4.3. Dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation est envisagé comme un dispositif d'aide à la décision et de facilitation de dialogue entre les acteurs et permettant notamment un suivi de triple niveau :

- suivi des changements et des progrès réalisés selon les résultats du projet et les effets constatés. Ce suivi sera réalisé en lien étroit avec les objectifs fixés par le PSE et autres documents stratégiques nationaux ;
- suivi du contexte renseigné par une veille concernant l'évolution de la situation, les changements liés aux acteurs clés du projet (par ce suivi du contexte plus large que le suivi des activités du projet. Il s'agit de vérifier par exemple que le projet ne crée pas

¹⁴ <https://www.gist-research.com/> a research and advisory company that focuses on conflict, governance and peace-building issues

- ou n'attise pas de tensions entre groupes sociaux au niveau local et de suivre l'interaction entre le projet et le contexte) ;
- suivi technique et financier de la mise en œuvre du projet.

Le suivi-évaluation des résultats devra s'appuyer sur des indicateurs de moyens et de résultats précis incluant des indicateurs sexo-différenciés et sexo-spécifiques.

Un suivi participatif, si besoin avec des éléments de suivi à distance (enquêtes SMS, mécanisme type U Report, etc.), devra être mis en place et explicité dans la proposition. Un système de remontées des plaintes devra également être intégré dans le dispositif (intégré dans le Plan d'engagement des parties prenantes).

▪ **Indicateurs de suivi**

Dans la mesure du possible, des indicateurs cohérents avec le PSE devront faire partie du dispositif de suivi-évaluation, en particulier, **avec une désagrégation par sexe**.

Les indicateurs de redevabilité de l'AFD (avec désagrégation par sexe) devront également être pris en compte parmi lesquels (au choix) :

- Nombre de bénéficiaires totaux du projet ;
- Nombre de bénéficiaires de biens et services essentiels du projet ;
- Nombre de bénéficiaires totaux du projet en zone crise et/ou fragile ;
- **Nombre de filles scolarisées au primaire et au collège ;**
- **Nombre de garçons scolarisés au primaire et au collège ;**
- Nombre d'enfants achevant le primaire grâce aux programmes financés par l'AFD ;
- Nb d'enfants non redoublant.es achevant le cycle primaire ;
- Nombre de personnes bénéficiant d'une formation professionnelle ou d'un programme d'alphabétisation grâce au financement AFD ;
- Nombre de personnes dont l'accès aux soins a été amélioré ;
- En cas de filets sociaux, nombre de bénéficiaires des dispositifs de protection sociale financés par l'AFD
- Nombre de partenaires issus de la société civile, formels ou informels, impliqués dans le projet.

5. MODALITES SPECIFIQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Comme pour toutes les opérations financées par l'AFD au bénéfice d'ONG, il sera demandé qu'un accord de partenariat avec le Ministère en charge de l'éducation et le Ministère en charge du plan et de la coopération internationale soit signé, avec un travail spécifique de collaboration au niveau déconcentré. En fonction des autres ministères sectoriels concernés, d'autres accords pourraient être envisagés.

Il n'y aura pas de condition suspensive spécifique au financement, a priori. Il pourra toutefois être prévu d'intégrer des engagements particuliers dans la convention de financement notamment la validation de l'AFD des CV du personnel-clé au démarrage du projet.

Par ailleurs, le bénéficiaire du financement devra s'engager à prendre des mesures telles que préconisées par le guide intitulé « Risque de financement du terrorisme : Guide de Bonne Conduite à l'attention des associations », publié par la Direction Générale du Trésor le 27 janvier 2015.

